



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **Jeudi 10 Octobre 2013** **Salle Ramoff**

- Ordre du jour p. 2
- Membres présents p. 3
- Compte-rendu analytique p. 5

Ordre du jour :

- **Programme de la célébration de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre 2013) par ATD Quart Monde.**

- **Adoption du projet d'avis du CNLE sur le rapport remis par Christophe Sirugue au Premier ministre proposant une réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes.**

- **Présentation de l'évaluation de l'expérimentation d'un collège de personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE :**
 - mise en œuvre de la mission d'évaluation et principales conclusions ;
 - principales préconisations de l'évaluateur.*Intervention de Julie Plassat, Cabinet AMNYOS.*

- **Evolution de la composition et du fonctionnement du CNLE : projet de révision du décret du 25 juillet 2005 et calendrier du renouvellement des mandats des membres du CNLE.**
Intervention de Katia Julienne, cheffe du service des politiques sociales et médico-sociales à la DGCS.

- **Information sur les mesures prévues par la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires en faveur des populations les plus fragilisées** (mesures en faveur de l'inclusion bancaire, mesures en faveur des personnes surendettées et mesures destinées à lutter contre l'accumulation des frais bancaires).
Intervention de Magali Cesana, chef de bureau « Services bancaires et moyens de paiement », Direction générale du trésor.

Membres présents :

- ✓ **PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

- ✓ MINISTERES
 - ✓ **MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE**
Mme Nathalie GOYAUX, représentant la Direction générale de la Santé
 - ✓ **MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**
Mme Christine SCHMITT, représentant la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
 - ✓ **MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**
M. Jean-Hugues PIETTRE, représentant le Secrétariat général
 - ✓ **MINISTERE DELEGUEE AUPRES DE LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, CHARGEE DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**
Mme Katia JULIENNE, représentant la Direction générale de la cohésion sociale

- ✓ ELUS
Mme Joëlle BARAT, ARF

- CONSEILS
M. Christian SOCLET, CNV
M. Jérôme VIGNON, ONPES

- ASSOCIATIONS
Mme Delphine BONJOUR, Secours Catholique
Mme Geneviève COLINET, FNARS
Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde
M. Bruno GROUES, UNIOPSS
Mme Marie MALLET, UNCCAS
M. Bernard MORIAU, Médecins du Monde
Mme Henriette STEINBERG, Secours Populaire Français

- PERSONNES QUALIFIEES
Mme BERTHOD-WURMSER
M. Amar DIB
Mme Agnès de FLEURIEU
Mme Jacqueline SAINT-YVES
M. Jean-François SERRES

- ORGANISMES SOCIAUX
Mme Colette MACQUART, CCMSA
M. Pierre PECASTAINGS, CNAMTS
Mme Juliette FURET, USH

➤ PARTENAIRES SOCIAUX

M. Jean-Paul BRAUD, UPA
Mme Sophie TASQUE, FO

➤ PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

M. Khalid ALAOUI
M. Georges CUVELIER
Mme Bintou DIALLO
Mme Georgette FORMA
Mme Daouia MAHAH
Mme Djemila MAHMOUDI
Mme Bernadette SILLIAU
Mme Colette THERON
M. Alain ZLOTKOVSKI

➤ INVITES PERMANENTS

M. Vincent GODEBOUT, SNC
M. Bernard GOUEDIC, MNCP
Mme Hélène MARCHAL, UNAF

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Christiane El Hayek

➤ **AUTRES PARTICIPANTS** : Mme Brigitte BERNEX (DGCS) - Mme Christèle BOISSIER (ATD Quart Monde) - Mme Marie-Hélène CHIMIER (DGCS-CNLE) - Mme Bénédicte DEMONQUE (Emmaüs) - Mme Hélène ESCANDE (DGCS) – M. Christophe FOUREL (DGCS) - Mme Joëlle GUEGUINER (FNARS Bretagne) - Mme Sandrine HEDEL (DGCS- CNLE) – M. Pierre MALLET (DGCS) - M. Simon VANACKERE (IGAS).

Nombre total de participants : 48

Etienne Pinte (Président du CNLE) : J'ai la tristesse de vous informer du décès de notre ami Jacques Perney, qui faisait partie du CNLE. Nous avons envoyé à son épouse ce message : *« Nous avons appris avec beaucoup de peine la nouvelle du décès de Jacques Perney qui était membre titulaire du CNLE depuis 2007. Il y représentait la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). Après une présence assidue aux réunions plénières du CNLE lors de son premier mandat 2007-2010, Jacques Perney a été de plus en plus souvent retenu chez lui malheureusement par la maladie. Il a toujours gardé le contact par mél avec le secrétariat général et s'efforçait de suivre nos travaux à distance. »* Je tenais à rappeler sa mémoire.

Programme de la célébration de la journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre 2013

Françoise Coré (ATD Quart Monde) : Dans une semaine, le 17 octobre, aura lieu la célébration de la Journée mondiale du refus de la misère. C'est notre journée à nous tous, ici au CNLE particulièrement, mais de façon plus élargie, c'est une journée mondiale qui donne lieu à d'innombrables événements, rassemblements, autour de l'objectif de l'éradication de la misère. Je vous ai remis une invitation qui concerne ce qui va être célébré à Paris, sur le Parvis des droits de l'Homme et des libertés, au Trocadéro. Bien sûr, partout en France, vous pouvez vous joindre à divers rassemblements du même type. Le thème de cette année est centré sur le **combat contre la discrimination pour origine sociale**. Ici, en France, c'est un combat qui prend de la force. Fin septembre, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, qui s'était autosaisie de la question de la discrimination pour pauvreté ou précarité, a émis un avis qui dit : *« Notre pays est prêt aujourd'hui à reconnaître qu'être pauvre en France, c'est avoir des difficultés matérielles souvent difficiles à surmonter mais c'est aussi subir le mépris ou les préjugés qui entraînent des traitements différents et des refus de droit. »* Il faut désormais que la loi reconnaisse ce critère de discrimination. Depuis plusieurs mois, le mouvement ATD Quart-Monde, dans le cadre d'un groupe de travail qui a réuni des juristes, des universitaires, des syndicalistes et des membres du mouvement, a travaillé sur un livre blanc sur la discrimination et la pauvreté : *« On n'est pas traité comme tout le monde. »* Ce livre blanc sera remis le 17 octobre à M. Bartolone, président de l'Assemblée nationale, qui organise, avec d'autres députés et une délégation de personnes en situation de pauvreté, un échange sur le thème : *« La place des personnes très pauvres dans la définition des politiques publiques »*. Le livre blanc sera remis aussi à M. Baudis, défenseur des droits, qui accueillera ceux qui se rassembleront sur le parvis du Trocadéro.

Etienne Pinte : Non seulement cette manifestation sera nationale mais elle aura également un caractère international puisque Bruno Grouès va intervenir le 17 octobre, à la demande de l'Ambassade de France à Moscou, pour représenter le CNLE sur le sujet de la participation, dans une manifestation organisée sur la thématique de l'éradication de la misère.

Présentation de l'évaluation de l'expérimentation d'un collège de personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE

Intervention de Julie Plassat, Cabinet AMNYOS.

Je vous remercie de m'accueillir pour cette restitution finale. J'étais venue en janvier dernier présenter le cadre de notre intervention et notre méthodologie de travail. Nous avons depuis engagé des travaux qui ont fait l'objet d'une restitution intermédiaire en mars dernier auprès du comité de suivi de l'évaluation. Il a reçu nos travaux intermédiaires. Une présentation des conclusions finales a été faite le 24 septembre où les conclusions évaluatives ont été discutées, mises en débat, avant que le rapport puisse vous être diffusé, ainsi qu'un rapport de synthèse pour appréhender l'essentiel de nos conclusions. Je vous propose une présentation synthétique pour vous faire une idée des principaux enseignements de ce travail. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont mobilisés et qui ont bloqué du temps dans leur agenda pour nous répondre. Nous les avons sollicités à deux reprises pour faire ce bilan final : en début d'année et avant les vacances.

Les principaux résultats de l'évaluation

Nous avons validé ensemble, en janvier, six questions évaluatives auxquelles le cabinet s'engageait à répondre à l'issue de ce travail. Les trois premières portaient sur les conditions de

mise en œuvre de l'expérimentation et les trois suivantes sur les effets de cette expérimentation à différents niveaux.

En termes de calendrier, il y a eu trois phases :

- une phase de cadrage qui a abouti à cette présentation en janvier au CNLE ;
- le rapport intermédiaire en mars ;
- une restitution en septembre devant le comité technique.

Concernant les investigations réalisées, il y a eu un important travail d'analyse documentaire : documents de cadrage émis lors du lancement de la démarche, les retranscriptions des séances plénières, les supports de travail qui ont notamment servi à l'accompagnement collectif des personnes et bien d'autres éléments, comme une revue de presse lors de la conférence...

Il y a eu également :

- un travail avec les membres du 8^e collège,
- une séance de travail collectif qui a rassemblé titulaires et suppléants qui étaient présents à l'occasion de la séance plénière de février (une après-midi complète consacrée à ce travail et à des échanges autour des différentes questions que l'on pourrait se poser dans le cadre de l'évaluation) ;
- avant les vacances, des entretiens individuels avec chacun, titulaires et suppléants ;
- des entretiens individuels avec les acteurs de premier plan de cette expérimentation : les organismes référents qui ont accompagné les personnes pendant ces 12 mois, l'administration (la DGCS, notamment le bureau de l'accès aux droits), le secrétariat général du CNLE, M. Pinte, M. Grouès qui avait présidé le groupe de travail sur la participation aux côtés de M. Angotti en 2011 ;
- nous avons également entendu l'Ansa qui a accompagné le 8^e collège tout au long de ces 12 mois ;
- il a été proposé à chacun des membres – y compris aux invités permanents - de cette assemblée, de se prononcer via un questionnaire d'enquête qui a été mis en ligne en juin, durant un mois. Près de 90 personnes ont été sollicitées, titulaires et suppléants, en dehors du 8^e collège. 33 questionnaires ont pu être exploités, renseignés par 33 organisations différentes ou personnalités qualifiées ;
- un travail d'observation directe. Nous avons assisté à certaines séances plénières et réunions préparatoires.

Les réponses aux questions évaluatives

Question n°1 : les conditions sont-elles réunies pour assurer la représentation d'une diversité de profils et de situations de précarité, de pauvreté au sein du 8^e collège et favoriser la participation effective de ses membres aux travaux du CNLE ?

L'objectif de diversité était mentionné notamment dans le cahier des charges - l'appel à candidature qui a été formulé en direction des organismes référents pour désigner les personnes. Nous sommes repartis de cet objectif pour voir s'il avait bien été atteint. La réponse que nous pouvons formuler est favorable : les conditions sont aujourd'hui réunies à l'issue de ces 12 mois d'expérimentation. Les objectifs ont été atteints. Nous avons au sein de ce 8^e collège une diversité visible de profils, de situations, de vécus qui sont représentés, ainsi qu'une parité hommes-femmes. Nous avons pu mesurer combien les parcours de ces personnes pouvaient apporter en termes de connaissances à cette assemblée.

La participation effective de ces personnes est confirmée. Si l'on regarde la participation tout au long de ces 12 mois, titulaires ou suppléants, elle a été très élevée, et dans les conditions particulièrement complexes de la Conférence nationale et d'une mobilisation dense et intense sur le calendrier : les membres du 8^e collège se sont rendus disponibles pour participer aux différentes séances de travail des groupes qui avaient été constitués.

En termes de moyens mis en œuvre, nous avons pu voir qu'entre le moment où le groupe de travail du CNLE a produit le rapport sur la participation et le moment où l'expérimentation a été lancée, il y a eu un effort réel, certain : pour essayer de traduire concrètement un certain nombre d'intentions qui étaient notées dans ce rapport en actions concrètes ; pour définir les modalités de mise en œuvre de cette participation au sein du CNLE, avec un appui conséquent de l'administration, notamment en termes financiers ; pour permettre que la participation de ces

personnes se passe dans de bonnes conditions sur le plan logistique et matériel ; mais aussi pour mettre en place un système d'animation collectif et pour prévoir une évaluation qui permettrait de tirer les enseignements de ces 12 mois.

Malheureusement, ce travail était peut-être insuffisamment abouti. En tout cas, toutes les situations qui pouvaient se présenter n'avaient pas forcément été anticipées, notamment pour clarifier ou sécuriser le processus de sélection des organismes candidats - les critères de sélection n'étant pas, de notre point de vue, suffisamment clairs pour ne pas donner lieu à débat.

Il n'était pas fait mention dans le cahier des charges de la manière dont devait se dérouler le processus de désignation des membres du 8^e collège. Il a été laissé à l'appréciation des organismes référents qui ont conduit ce processus de manières très diverses. Certains ont mis en place un processus d'élection au sein de collectifs, d'autres un rapprochement de certaines personnes qu'ils estimaient en capacité de se rendre disponibles et d'intervenir au sein de cette instance. D'où des questions autour de la légitimité de la présence de chacun d'entre eux : pourquoi moi et pourquoi pas un autre ?

Insuffisamment abouti également pour sécuriser l'articulation des différentes interventions : on avait cet accompagnement prévu au niveau national par l'Ansa, qui a été retenue à l'issue d'un appel d'offres par la DGCS. Mais également celui des organismes référents qui avaient aussi vocation à accompagner ces personnes au mieux. Comment placer le curseur ? Cela a été une des questions dans les premiers mois d'intervention des organismes référents. Jusqu'où dois-je aller ? Où dois-je m'arrêter ? Que fait l'Ansa ? Que se passe-t-il lors des séances plénières ? Comment puis-je les accompagner au mieux ?

Des incompréhensions également **sur la nature du mandat** donné aux membres du 8^e collège : en entendant différents acteurs, positionnés différemment dans cette expérimentation, on a pu se rendre compte que chacun avait projeté des choses différentes. Certains considéraient qu'ils étaient des représentants des associations qui les avaient désignés ; d'autres considéraient qu'il s'agissait d'un mandat donné *intuitu personae* (lié à la personne) ; d'autres enfin considéraient, comme ils avaient été désignés par un collectif pré existant, qu'ils étaient représentants de ce collectif. Certains disaient que ce mandat était donné à des personnes qui sont dans une situation particulière de pauvreté, de précarité, et que si leur situation s'améliore, cela peut éventuellement donner lieu à une remise en cause de ce mandat... Tout cela n'est pas sans incidence sur les conditions de maintien du mandat. Ce sont des questions à clarifier pour que les choses soient stabilisées.

Enfin, nous avons identifié des marges de progrès relatives au processus d'intégration des membres du 8^e collège. Il y a eu effectivement un temps de préparation la veille de la première plénière, en juin 2012. Mais tout cela s'est fait dans des délais très contraints : quatre heures pour arriver à appréhender ce qu'est le CNLE, son historique, le travail qu'il a fourni depuis le début du mandat. Marge de progrès en termes de processus d'information et d'association des organismes référents qui ont eu le sentiment de prendre le train en marche, notamment dans un laps de temps assez court puisqu'entre le moment où l'appel à candidature a été émis (fin février) et le moment où l'expérimentation a commencé (le 14 juin), il s'est passé un peu plus de trois mois. Avec le sentiment parfois que l'on n'avait pas suffisamment respecté les organisations et les personnes, le sentiment d'avoir été considérés davantage comme des prestataires et non comme de véritables partenaires. Donc, un manque de visibilité sur les enjeux de cette expérimentation.

Enfin, la question du rattachement des membres suppléants à cette expérimentation : dès le début, des demandes ont été formulées pour que les suppléants puissent participer aux réunions préparatoires qui étaient proposées aux membres du 8^e collège. Cette demande n'a pas trouvé de suite favorable, ce qui fait que les membres suppléants se sont sentis un peu « décrochés », membres de « seconde zone », avec l'alarme donnée par les organismes référents : comment faire en sorte que ces personnes puissent suivre les travaux, tout ce qui se passe au sein du CNLE, pour prendre au pied levé la relève en cas d'indisponibilité ponctuelle d'un titulaire ? Ces situations peuvent avoir débouché sur des situations de souffrance pour ces personnes, au démarrage de l'expérimentation. Un certain nombre de suppléants ont démissionné et sont partis avec des inquiétudes sur leurs propres capacités. C'est important pour nous de le mentionner. Comment donc assurer la continuité de cette représentation de personnes en situation de

précarité ? D'où l'enjeu de se poser des questions autour de ce « rattachement » des membres suppléants.

Question n° 2 : la participation des membres du 8e collège est-elle sécurisée sur le plan logistique ?

Dans le cadre des travaux du groupe de travail du CNLE sur la participation, il était mentionné que stabiliser et sécuriser les conditions matérielles était essentiel pour que cette participation se fasse dans de bonnes conditions. Cette situation est aujourd'hui satisfaisante. Néanmoins, le démarrage a été très difficile. La mise en œuvre s'est faite dans la douleur, notamment à l'occasion de la participation des membres du CNLE à la conférence nationale sur la pauvreté.

Cette conférence a eu un double effet :

- à la fois perturbateur pour tout le monde puisqu'il a fallu se mobiliser dans des délais très contraints ; pour les organismes référents, il a fallu assurer ce rôle d'interface entre l'administration, le secrétariat général et les membres du 8^e collège ; transmettre les informations, être réactifs pour que rien ne se perde...
- Mais cela a aussi permis d'accélérer le processus de stabilisation des dépenses éligibles au défraiement, d'arriver à se poser des questions sur le type de dépenses à prendre en charge, notamment celles de la garde des enfants de personnes chargées de famille.

Il y a eu quelques difficultés, le sentiment d'urgence et de courir après le temps. Fort heureusement, les personnes mobilisées se sont avérées toutes très réactives. L'administration qui était à la manœuvre a fait preuve de souplesse quant à l'enveloppe financière à mobiliser, ce qui a pu permettre de solutionner un certain nombre de problématiques nées à ce moment-là.

La situation est aujourd'hui globalement satisfaisante. Les conditions de remboursement des frais sont relativement favorables et ouvertes. Les organismes référents apportent leur appui, y compris ponctuellement en faisant, sur certaines dépenses, l'avance des frais. Les moyens humains ont été renforcés au niveau du Secours catholique qui a pris en charge la logistique de ce 8^e collège. Certaines demandes formulées par des membres de gestion en autonomie ont reçu une issue favorable - certains souhaitant même prendre en charge la réservation de leur hôtel et pouvoir décider du lieu où ils allaient résider.

L'administration et le CNLE avaient prévu que les organismes référents puissent apporter un soutien matériel à ces personnes en leur donnant accès à un certain nombre de ressources, comme un ordinateur, un accès à Internet, à une imprimante, ce qui conditionne leur capacité à accéder aux informations diffusées par le secrétariat général, à prendre connaissance des différents documents qui servent de base à la réflexion lors des séances plénières. Mais cette proposition est aussi une forme de dépendance de ces personnes vis-à-vis des organismes référents. Il faut se sentir en capacité de demander, prendre le temps d'imprimer un document, accéder à Internet quand le poste n'est pas en libre accès... Tout cela a pu occasionner des difficultés et certaines personnes ne sont pas en situation de proximité géographique immédiate de ces lieux ou de ces ressources mises à disposition. Il faut s'organiser dans la journée pour y accéder. Certains ont fait le choix de s'équiper personnellement, d'imprimer sur leur propre matériel. Cela a pu générer des dépenses supplémentaires.

Certains nous ont déclaré avoir renoncé à exercer des missions professionnelles ponctuelles, ce qui a joué sur leur niveau de ressources.

Question n°3 : les modalités d'accompagnement collectives et locales favorise-t-elle la compréhension et l'appropriation des sujets abordés par le CNLE, l'expression individuelle libre et la participation au débat des membres du 8e collège ?

Derrière ces modalités, nous mettons l'intervention de l'Ansa qui, avec des plénières, a organisé des réunions préparatoires dans lesquelles ils distillaient un certain nombre d'informations pour permettre aux personnes de mieux appréhender ce qui allait être évoqué le lendemain : les rapports, la législation autour d'un sujet. Mais également des modalités d'accompagnement local au niveau des organismes référents. Oui, les modalités d'appui des membres du 8^e collège ont contribué de manière importante à faire en sorte que cette prise de mandat se passe dans de bonnes conditions. Elles sont qualifiées par la quasi-totalité des personnes que nous avons entendues, d'indispensables. Néanmoins, elles ont essentiellement bénéficié aux membres titulaires davantage qu'aux suppléants.

La participation au débat des membres du 8^e collège, à l'occasion des plénières ou dans d'autres cadres, est confirmée ainsi que leur liberté d'expression - même si certaines tentatives d'encadrement ont pu, de manière très ponctuelle, se faire sentir.

Concernant l'intervention du prestataire en charge de l'animation du 8^e collège, l'Ansa : ce positionnement était particulièrement délicat puisqu'il s'agissait de délivrer une information suffisante en direction des membres pour qu'ils puissent saisir l'essentiel, donner des clés de lecture, comprendre ce qui allait se passer le lendemain avec au sein de ce 8^e collège, une diversité de profil - des personnes qui avouent clairement que lire un rapport de 40 pages est pour elles très compliqué, d'autres, que c'est accessible. Dans un contexte compliqué puisque les premiers mois ont été caractérisés par cette effervescence autour de la conférence - lors des réunions préparatoires, on parlait beaucoup de problématiques matérielles, logistiques, qui renvoyaient à ces échanges nourris dans le cadre de la conférence, qui ont pu être très chronophages et qui ont pu perturber le plan de travail de l'Ansa.

L'Ansa a joué un rôle d'interface important entre l'administration, le secrétariat général, les organismes référents - un rôle qui n'était pas forcément parmi les missions qui lui étaient assignées. Ce rôle a été salué et souligné par les principaux intéressés.

En termes de modalités d'accompagnement des membres du 8^e collège : ils nous disent que cela les a aidés à formuler des avis, à éclairer, à prendre confiance en eux pour prendre la parole en plénière. Cela a favorisé la connaissance mutuelle au sein de ce 8^e collège même s'ils ne constituent pas un groupe qui doit parler d'une seule voix. Le fait de se connaître en amont, prendre le temps d'échanger a facilité la prise de parole au sein d'une assemblée dont les membres se connaissaient déjà.

Nous avons pu distinguer qu'il y avait deux groupes de personnes titulaires, suppléants qui avaient la possibilité de participer à ces temps d'échange : ceux qui bénéficiaient d'autres espaces d'échange et de partage au niveau local, au sein de collectifs auxquels ils appartiennent étaient plutôt en demande de formations (les compétences, la législation, les termes et dispositifs) ; ceux qui avaient moins d'occasion d'échanger étaient plutôt très satisfaits de ce qui avait été amené dans le cadre des réunions préparatoires. Le niveau de satisfaction n'est pas le même pour chacun des membres du 8^e collège.

Tous ces constats plaident pour une réflexion autour de la définition des contenus terme sur la manière d'améliorer la diffusion de documents écrits, synthétiques, accessibles qui permettent, dans le cadre de ces réunions, d'apporter des éléments plus concrets avec des clés de lecture plus importante.

Nous avons pu constater que les membres du 8^e collège n'avaient pas du tout la main pour définir ce qui était amené dans ces réunions. Il avait été demandé par les membres du comité de suivi, par l'administration notamment et d'autres membres de ce comité, de centrer les interventions sur les éléments qui seraient abordés le lendemain en plénière. La feuille de route était relativement claire. Les membres du 8^e collège avaient donc assez peu de marge de manœuvre. Des perspectives ont été offertes mais la commande passée à l'Ansa était plutôt cadrée.

Concernant l'accompagnement local par des organismes référents, le bilan est plus nuancé. Il est important de souligner qu'il y a eu des apports évidents et une satisfaction des membres du 8^e collège dans une large majorité de cas. Nous constatons une grande hétérogénéité des pratiques d'accompagnement, des écarts significatifs entre les déclarations d'intention formulées à l'occasion de la réponse à candidature lancée par le CNLE et la mise en œuvre effective, notamment la mise en place de collectifs locaux dans lesquels ces personnes pouvaient prendre confiance, échanger avec d'autres, construire une vision plus claire des sujets. La faute n'est pas à rejeter uniquement sur ces organismes - le cas de la conférence a été particulièrement perturbateur et a fait voler en éclat leur souhait de pouvoir mettre en place des échanges réguliers. Certains ont dû y renoncer, contraints et forcés.

Un sentiment de dépendance sur cette dimension matérielle, d'accès aux ressources, a pu naître chez certains membres. Un sentiment également de mise sous tutelle par ces organismes référents, des situations de tensions ont pu naître avec les personnes qui les ont accompagnées

au sein de ces « couples » référent- titulaire ou suppléant. Des situations de souffrance de part et d'autre, tant du côté des référents que des membres du 8^e collège. Il n'est pas évident de passer d'un statut de « personne que l'on aide » à quelqu'un qui apporte un appui dans un autre cadre, qui devient membre d'une assemblée dans laquelle se nouent beaucoup de choses. Tout cela a pu faire bouger les lignes et perturber ces relations.

Les organismes référents dressent aussi de leur côté un bilan mitigé. Certains dressent un bilan tout à fait satisfaisant de cette expérimentation ; d'autres émettent des difficultés liées à une insuffisante association, information dans leur direction au lancement de l'expérimentation, des difficultés à placer le curseur et cette conférence qui a fait éclater le cadre de travail et qui a pu faire douter certains de la sincérité du CNLE à vouloir faire les choses dans de bonnes conditions : sollicitations intempestives, modifications de calendrier, mobilisation fortement chronophage pour les référents avec une disponibilité qu'ils n'avaient pas toujours puisqu'ils avaient par ailleurs d'autres missions, qui ne leur avaient pas été enlevées par les organisations référentes au moment du lancement de l'expérimentation. Il y a donc eu des insatisfactions et des frustrations qui sont nées durant cette période et qui ont pu déboucher, pour certains, sur une forme de mise en retrait.

Question n°4 : la mise en place d'un 8^e collège a-t-elle permis de contribuer à l'enrichissement des débats et travaux du CNLE ?

Nous sommes allés chercher cette information auprès de chacune des parties prenantes pour avoir le point de vue des membres du 8^e collège, savoir s'ils avaient le sentiment d'avoir pu contribuer utilement aux débats. C'était aussi une condition de la pérennité de leurs engagements. Mais aussi à vous, membres, qui étiez là avant l'installation du 8^e collège et qui avez pu vous faire une idée de l'avant et de l'après.

Oui, les matériaux et les témoignages que nous avons reçus convergent. Le bilan tiré de ces 12 mois est largement positif. On voit que le travail intense qui a été notamment réalisé dans et en dehors du programme de travail habituel du CNLE a permis à chacun de contribuer, d'apporter des choses tout à fait concrètes et identifiées par certains. Des pistes d'associations des membres du 8^e collège ont été émises, notamment dans les premiers mois d'installation. Elles restent encore à concrétiser. Il conviendra d'en assurer la traçabilité. Les membres historiques confirment cet enrichissement des débats et des productions du conseil. Une large majorité d'entre vous plaide pour cette pérennisation de la participation des membres du 8^e collège sous une forme permanente et intégrée. Un certain nombre d'entre vous a aussi émis l'hypothèse que puisse être mis en place un système de participation plus ponctuel. Une très large majorité de personnes souhaite que cela perdure sous cette forme-là. Les membres du 8^e collège ont le sentiment d'avoir contribué pleinement et utilement aux débats ; ils repèrent leurs apports. Malheureusement, lorsqu'ils disent avoir eu l'impression d'apporter leur pierre à l'édifice, c'est essentiellement en faisant référence à ce qu'ils ont pu apporter dans le cadre des groupes de travail de la conférence. Nous faisons donc l'hypothèse que si ces espaces, ces formats de participation ne leur avaient pas été ouverts au cours de ces 12 mois, il y aurait eu sûrement un sentiment de frustration assez important, leur perspective de contribuer se limitant à 2, 3 ou 5 minutes de prise de parole lors des séances plénières. C'est donc quelque chose qui doit interroger cette assemblée autour de ses modalités de travail et la manière de revoir un certain nombre de ces modalités pour faire en sorte que le temps de l'échange et de la co-construction soit davantage présent.

Question n°5 : la mise en place d'un 8^e collège a-t-elle pour corollaire une nouvelle dynamique interne (notamment au travers de renouvellement des pratiques) et externe au CNLE ?

Lors de la séance d'installation de juin et de séances plénières antérieures, notamment celle de février, au cours de laquelle vous avez discuté des termes de l'appel à candidatures, certains d'entre vous ont pointé le fait que l'installation de ce nouveau collège allait probablement être une révolution culturelle pour cette institution et que l'institution allait devoir se transformer et se réinterroger sur ses modes de faire. Il y avait donc des attentes.

À l'issue de ces 12 mois, nous pouvons répondre que oui effectivement, des lignes ont bougé, des choses ont évolué mais pour l'instant, les signaux restent faibles. À l'interne car les moyens du secrétariat général n'ont pas été modifiés ; parfois, il a été difficile de faire évoluer certaines pratiques ; des interrogations sur les modalités de travail de cette instance, sur la volonté d'associer pleinement ces personnes aux débats ; enfin, l'énergie qui a été déployée dans le

cadre de la conférence par tout le monde n'a pas permis à l'institution de prendre suffisamment de recul sur ses propres pratiques et d'engager une véritable mue.

À l'externe, le bilan est plutôt positif. Nous avons pu identifier des premières retombées à partir d'un travail de revue de presse pour voir s'il y a eu un début de sensibilisation de l'opinion publique et des organisations qui pouvait potentiellement mettre en œuvre cette participation, d'une manière ou d'une autre. Tous les médias n'ont pas repris et n'ont pas identifié particulièrement cette participation mais un certain nombre d'entre eux ont fait état de la volonté du CNLE de changer ses pratiques, faire de la place pour que les personnes puissent s'exprimer dans ce cadre. Tout cela a contribué à alimenter le débat. On voit que les membres du 8^e collège sont aujourd'hui de plus en plus sollicités par des organisations, des étudiants, des instituts de travail social qui leur demandent de venir parler de leur expérience, des conditions de réussite de ce type d'expérimentation. Par capillarité, des choses se diffusent et des questionnements émergent au sein des organisations, au niveau national, local. Il y a eu des perspectives d'essaimage de cette démarche de participation qui ont été fortement portées par le gouvernement à l'occasion du Cil de janvier et dans le cadre du plan quinquennal. Il faudra voir si elles trouvent une traduction concrète dans l'action. Tous ces indices nous montrent que c'est lent mais il y a de premiers frémissements.

Le bilan est plus mitigé au niveau des organismes référents qui disent : « *On avait l'intention d'organiser, de faire de la place aux membres du 8^e collège dans un certain nombre d'assemblées pour qu'ils puissent venir parler de leur expérience, organiser ce retour d'expérience, mobiliser et sensibiliser les équipes avec lesquelles nous travaillons sur ces questions de la participation des personnes.* » Faute de temps souvent, ils n'ont pas eu la possibilité de le faire. Certains ont dit : il y a encore des marges de progrès significatives sur ce plan.

Question n°6 (question ouverte) : cette participation a-t-elle eu des effets au niveau des membres titulaires et suppléants du 8^e collège, sur le plan personnel, professionnel ? Que s'est-il passé depuis leur participation ? Quel bilan tirez-vous de ces 12 mois au sein du CNLE et dans d'autres cadres de travail ?

Le bilan est globalement largement positif. Les personnes disent : « *Ça m'a redonné confiance en moi, j'ai acquis une nouvelle connaissance, de nouvelles compétences. Je me sens utile. J'ai montré que j'ai ma place dans la société, que je suis un citoyen à part entière, capable de réfléchir, d'apporter ma pierre à l'édifice. On m'a donné cet espace-là, je l'ai pris et ça s'est bien passé. J'en suis satisfait. Ma parole était libre.* » Les trajectoires personnelles, professionnelles de certains ont évolué positivement au cours de ces 12 mois. Pour certains, la situation par rapport au logement, pour d'autres, par rapport à l'emploi, l'accès à la formation, sur d'autres dimensions.

Il ne faudrait pas que ces éléments positifs viennent masquer le fait qu'il y a aujourd'hui des réalités individuelles qui sont toujours très difficiles, voire pour certaines, préoccupantes. Certains nous ont dit : « *il ne faut pas oublier que l'on arrive propre, rasé, peigné le matin, mais on a dû faire des efforts pour en arriver là, au jour J, à l'heure H.* » Il ne faut pas oublier non plus que la participation a pu être un facteur de déstabilisation pour certains, notamment ceux qui ont démissionné dans les premiers mois et qui se sont posés des questions sur leur capacité intellectuelle : « *Je suis allé en séance plénière et j'ai compris 1/10^e de ce qu'on a dit. Je ne suis pas capable de lire un rapport de synthèse de 10 pages. Je ne me sens pas compétent et je ne me sens pas à ma place.* »

Des situations difficiles de précarité, de pauvreté, perdurent. Il n'y a pas d'effet magique de cette participation. Compte tenu du niveau de mobilisation de ces personnes, certains organismes référents nous ont dit : « *Quid de la conciliation de ce mandat avec une vie familiale mais aussi la poursuite d'un travail d'insertion sociale, professionnelle qui est souhaitée par certains ?* »

Un bilan donc globalement positif puisque la majorité des titulaires qui étaient présents en juin dernier sont aujourd'hui encore présents. Certains qui ont dû y renoncer dans l'intervalle nous ont fait part de leur déception de n'avoir pas pu continuer à participer, mais certains ont dû arbitrer entre accéder à une formation, renouer avec l'emploi ou continuer leur participation. La plupart d'entre eux, qui sont là aujourd'hui, disent : « *On nous demanderait de continuer cet engagement, on le ferait volontiers* ». C'est donc bien la preuve qu'ils ont trouvé satisfaction.

Pour résumer, il y a un point à clarifier, celui du statut de ces personnes en situation de pauvreté et de précarité qui sont là aujourd'hui.

Dispositions à maintenir :

- le principe d'un collège, composé de personnes en situation de précarité, paraît une bonne formule ;
- le principe de l'animation de ce collège au niveau national, selon des modalités à redéfinir ou à faire évoluer, nous semble également tout à fait important ;
- le système de défraiment est important à maintenir ;
- le recours à des organismes ressources au niveau local nous paraît important, mais selon des modalités et un positionnement à faire évoluer, qui permette à chacun de trouver sa place et d'éviter les tensions qui ont pu naître dans le cadre de cette expérimentation.

Dispositions à faire évoluer :

- le processus de sélection des organismes ressources ;
- le processus de désignation et de renouvellement des membres de ce 8^e collège ;
- les modalités de travail et de rédaction d'avis du CNLE.

Ressources à renforcer

- des moyens supplémentaires à mettre en œuvre pour le secrétariat général pour prétendre faire un travail de qualité, qui permette d'intégrer les nouvelles conditions de travail mené avec l'installation du 8^e collège.

Etienne Pinte : J'ai trouvé votre intervention très enrichissante et passionnante. Vous avez bien analysé, diagnostiqué les aspects positifs, les aspects moins positifs de cette expérimentation. Je voudrais rappeler que c'est une expérimentation. C'était donc pour nous tous une année et demie de rodage. Nous avons tous rencontré un certain nombre de difficultés : les personnes en situation de précarité que nous avons accueillies, les référents, l'Ansa qui préparait la veille l'ordre du jour de la réunion plénière, les administrations et nous-mêmes. C'était tout nouveau pour tout le monde. Si les uns et les autres ont quelquefois souffert, d'une manière générale, on peut dire aujourd'hui que cette initiative est devenue incontournable. Pour nous, les sept premiers collèges, nous avons aujourd'hui beaucoup mieux appréhendé ce qu'est la précarité. Bien sûr, nous avons souvent connaissance d'aspects spécifiques de la précarité : certaines situations, certains établissements, certains cas de précarité. Mais nous sommes là véritablement beaucoup mieux entrés, grâce à nos amis du 8^e collège, dans la réalité de la précarité.

Ce qui a été très perturbant pour tout le monde, en particulier pour les membres du 8^e collège, c'est la conférence nationale. Nous ne nous y attendions pas lorsqu'en juin de l'année dernière le 8^e collège a été créé. Nous pensions que cette expérimentation allait se dérouler de façon sereine, équilibrée, sans temps d'accélération trop fort. La conférence nationale, en fait, nous a tous perturbés, même si cela a permis d'accélérer l'investissement du 8^e collège et le nôtre sur des problèmes de pauvreté et d'inclusion sociale. Je suis heureux que vous ayez mis le doigt sur ces aspects car nous ne nous en sommes pas suffisamment aperçus. Cette ouverture, grâce à la conférence nationale, a permis à nos amis du 8^e collège de s'ouvrir au-delà du CNLE, de pouvoir échanger avec d'autres personnes. Il y a eu cette ouverture accélérée à laquelle nous ne nous attendions pas et qui a permis, très rapidement, d'élargir le champ de l'enrichissement et des échanges entre tous ceux qui s'occupent de la lutte contre la pauvreté et qui travaillent pour l'inclusion sociale. Cela a permis, aussi bien au sein du CNLE que des acteurs de la conférence nationale, une **accélération de votre reconnaissance**. Nous vous reconnaissons mais vous avez eu là une plate-forme nationale, souhaitée par le gouvernement et le Premier ministre, qui a permis de vous inscrire dans le paysage national de la participation des personnes en situation de précarité. Cela a donc été une chance supplémentaire pour installer l'idée de la participation chez tous ceux qui sont préoccupés de la précarité, et permettre à la Nation de reconnaître votre existence de façon beaucoup plus réaliste.

Aujourd'hui, le 8^e collège est incontournable sur le plan national et sur le plan international. Je rappelle que, quand nous avons été reçus le 20 septembre 2012, par le Premier ministre, il a souhaité qu'à terme, si l'expérimentation réussissait, que nous servions de modèle à toutes les autres institutions publiques - et éventuellement privées - de France, pour que les personnes en situation de précarité puissent participer à l'élaboration des décisions qui les concernent. Le CNLE commence même, grâce à cette expérimentation, à avoir une audience internationale !

Nous avons reçu avec Christiane, depuis six mois, des délégations étrangères, une moldave la semaine dernière, une kazakhe, une égyptienne... Cette semaine, j'ai reçu le ministre des affaires sociales israélien. Non seulement pour savoir comment nous luttons contre la pauvreté en France mais également parce que le fait que le 8^e collège existe est un enjeu supplémentaire qui intéresse beaucoup de monde.

Nos amis du 8^e collège ne participent peut-être pas suffisamment, ou pas du tout, à l'élaboration des ordres du jour. Il serait important que nous vous propositions un ordre du jour suffisamment longtemps à l'avance pour préparer, avec l'Ansa et les référents, une grande thématique dont nous allons discuter deux ou trois mois après. C'est indispensable pour vous, ça l'est aussi pour nous. C'est important que vous puissiez aussi exprimer vos souhaits en ce qui concerne l'inscription à l'ordre du jour de certaines thématiques ou problématiques que vous souhaiteriez voir discuter entre nous.

C'est aussi le problème de la préparation que vous soulevez. On a tous besoin de préparation. Pour l'ordre du jour d'aujourd'hui, d'hier ou de demain, il est évident que même ceux qui sont sensés savoir ne savent pas tout. Personne n'a le monopole du savoir et de la vérité. Nous sommes donc tous obligés de nous préparer. La préparation devrait donc s'intensifier. J'ai participé l'autre jour, à Blois, à l'assemblée générale de l'Association des directeurs départementaux des affaires sociales. Deux d'entre vous, d'ATD Quart-Monde de Reims, étaient invités. Je me suis rendu compte que, même si le référent les accompagnait, la préparation avait été insuffisante. Il y a d'abord une responsabilité de l'assemblée, des responsables des directeurs départementaux des affaires sociales qui auraient dû beaucoup plus exprimer les souhaits et l'attente de ces directeurs sur les témoignages que le 8^e collège pouvait apporter au travers de vos représentants. La préparation, pour vous comme pour moi, n'était peut-être pas suffisamment élaborée en amont de façon à pouvoir apporter une contribution plus positive que celle que nous avons apportée ce jour-là.

Il y a, c'est vrai, un gros problème qui nous interpelle, l'administration et nous-mêmes, celui de la définition de votre situation, tant sur le plan matériel, financier, que pour la préparation... À la lumière de cette expérience d'une année et demie, nous sommes amenés à réfléchir à la manière d'améliorer votre statut, le fonctionnement de votre participation au CNLE et au-delà. C'est un problème difficile. Bien sûr, c'est un problème financier. Mais, dans la mesure où, pour les autorités publiques, le gouvernement, vous êtes devenus incontournables, cela devrait être peut-être moins difficile, que l'administration et nous-mêmes, puissions obtenir des moyens supplémentaires qui vous permettraient d'intervenir et d'agir, de participer encore mieux que vous ne l'avez fait pendant cette année. Votre rapport va certainement enrichir nos réflexions et nos actions futures.

Bruno Grouès (Uniopss) : J'ai donc présidé le groupe de travail qui a proposé la création de ce 8^e collège. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui que globalement, c'est une expérience réussie. J'ai lu le pré rapport d'Amnyos qui indique que tous les membres du 8^e collège dressent un bilan global très positif et je m'en réjouis infiniment. Je voudrais dire merci très sincèrement à tout le monde, d'une part aux personnes en situation de pauvreté elles-mêmes, membres du 8^e collège, pour leur présence, pour leurs apports, pour leur intégration qui a été extrêmement rapide avec en plus, un rôle important dans la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et cela, au pied levé ! Un merci particulier à Christiane El Hayek, à la DGCS, au Secours catholique, notamment pour leur travail fou en matière de logistique et d'organisation matérielle. Merci aux autres membres du CNLE qui se sont adaptés à l'arrivée de ce nouveau collège. Il est indispensable d'augmenter les moyens du secrétariat général du CNLE si on veut poursuivre : on ne pourra pas continuer comme cela.

Je voudrais attirer l'attention sur un point qui a été évoqué par le cabinet dans sa présentation et dans son rapport. Il est très clair que **les membres du 8^e collège ne représentent en aucun cas leur organisme référent**. Débattons-en si nous ne sommes pas d'accord mais je souhaiterais vraiment que cette question soit levée. Les membres du 8^e collège sont membres à titre d'expert de personnes qui vivent la pauvreté. Ils ne représentent absolument pas qui que ce soit, une association. Ça serait leur voler leur parole et leur expérience de vie. Ils ne sont pas là non plus pour parler de leur histoire personnelle mais pour apporter leur connaissance de la pauvreté et donc, des nécessités en termes de politiques publiques. C'est cela qui nous intéresse, notamment en s'appuyant sur des débats dans les collectifs locaux. La conception qui

était celle du groupe de travail qui a proposé ce 8^e collège au CNLE était bien celle-ci. Je voudrais donc que soit levée toute ambiguïté à ce sujet car il y en a eu une semble-t-il.

Il y a une amélioration prioritaire à mettre en place autour des organismes référents. Le choix et le rôle des organismes référents n'a quand même pas été très clair - en tout cas, vu de l'extérieur puisque je ne faisais pas partie du jury. Les critères de sélection, les modalités de désignation des membres du 8^e collège par les organismes référents eux-mêmes, l'appui sur les collectifs locaux car finalement, cela a très peu fonctionné. Si nous voulons améliorer la situation, il faut vraiment organiser une articulation entre le 8^e collège et ce qui existe comme collectifs locaux en France - il existe par exemple des CCRPA, comités consultatifs régionaux des personnes accueillies. Il faut prioritairement s'appuyer sur ces lieux où il existe un débat collectif pour désigner ensuite des membres du 8^e collège.

Etienne Pinte : Concernant le choix que nous avons fait dans le cadre du jury pour sélectionner les candidatures, je rappelle que nous avons reçu 18 propositions d'associations candidates. Quatre ne correspondaient pas au cahier des charges. Il n'en restait donc 14. Comme dans tous les autres collèges, à l'exception d'un seul, nous ne pouvions choisir que huit membres, il est évident que nous avons dû faire des choix. Nous avons été amenés à les faire. Ensuite, ce sont les référents et leurs associations qui nous ont présenté des candidats. J'avais établi une règle au sein du jury pour qu'il y ait une représentativité aussi objective que possible des territoires, des établissements. J'ai beaucoup insisté sur la parité. Nous avons respecté globalement l'esprit dans lequel nous souhaitons que la participation des personnes en situation de précarité. Cela étant, on ne s'est pas mêlé de la manière dont les associations référentes et les référents ont choisi les personnes qu'ils nous ont proposées. Je ne suis pas sûr que ça soit à nous à s'immiscer à l'intérieur des associations et des référents qui étaient les responsables auprès des personnes en précarité et de nous-mêmes de nous proposer telle personne plutôt que telle autre. Nos limites étaient telles que nous ne pouvions pas nous immiscer dans le choix sur telle ou telle personne qui nous serait proposée pour faire partie du 8^e collège.

Il est évident que chaque association et chaque référent a des modalités de choix, de désignations différentes. Certains ont fait élire les représentants, d'autres les ont choisis, d'autres ont demandé qui était candidat... Mais ce n'était pas à nous d'imposer une règle dans le choix de ceux que les associations ou les référents allaient nous présenter.

Khalid Alaoui (8^e collège) : Je n'ai pas reçu le rapport. C'est une illustration de ce qui est décrit dans ce rapport ! Je l'ai reçu sur Internet mais je suis dans une structure où cela fait un an que le CVS demande à avoir Internet ! Chaque jour, on nous dit d'attendre encore un mois...

Concernant la question du choix des candidats, j'ai été élu par deux CVS pour présenter la candidature. Mon suppléant a assisté à la première plénière et on ne l'a jamais revu. On ne savait pas où il était. Un deuxième suppléant a été élu par les deux CVS. Le jour de son élection, j'ai pris la parole et j'ai dit que c'était un engagement. Il faut s'organiser pour être présent. Avec Mme El Hayek, on a essayé de le joindre. Je suis allé dans la structure car il n'est pas dans la même que moi. Il n'était pas là. J'ai laissé mon numéro de téléphone. L'expérience, telle qu'elle a été faite, ce n'est pas une critique, c'était une expérience. Ça a donné au fur et à mesure que ce sont les référents qui sont propriétaires de cette expérience. Certains ont imposé une tutelle, ont essayé d'imposer une certaine façon de faire. J'ai appris aussi qu'eux-mêmes n'étaient pas informés de ce qu'était l'expérience. Mon référent continue d'appeler le CNLE, le « comité » ! Il n'était pas informé de ce qu'était le CNLE, ni de ce qu'il fait. C'est un aspect assez concret.

Pour revenir sur un aspect plus global concernant la participation. Il est écrit dans le rapport, page 49, que « *la participation est une démarche de co-formation, de co-construction en vue de l'élaboration de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques destinées à combattre la pauvreté et l'exclusion. Les expériences auditées par le groupe de travail montrent qu'elle est la seule à pouvoir apporter un triple bénéfice : efficacité des politiques publiques, efficacité du travail au quotidien des travailleurs sociaux, plus-values pour les personnes participant elles-mêmes* ». Est-ce que, par rapport à ces trois critères, ce qui a été fait ou ce qui n'a pas été fait, nous avons atteint un objectif ou pas ? J'ai l'impression qu'au niveau de l'efficacité des politiques publiques, grâce à la conférence, cela nous a précipités mais, en même temps, cela nous a mobilisés. Et tant mieux ! Ça nous a obligés à nous surpasser au niveau de l'organisation, de la prise de connaissance du sujet.

Au niveau de l'efficacité au quotidien des travailleurs sociaux, c'est là où le bât blesse. Ce n'est pas pour attaquer personne mais on a souligné l'importance à la conférence du travail social. Mais j'ai l'impression que les travailleurs sociaux ont du mal à prendre notre parole. **C'est difficile pour eux d'accepter que l'on ait une parole.** C'est un peu étonnant. J'ai assisté dernièrement à un groupe de travail sur la refondation des politiques d'intégration. Je sens encore des travailleurs sociaux qui ont du mal à accepter que l'on ait une parole. Malgré les difficultés énormes que j'ai traversées pendant cette expérience, j'ai toujours maintenu un dialogue avec mon référent - même si je ne le vois pas souvent. J'ai essayé de maintenir un dialogue dans le respect. Venant à parler des CCPA... J'ai assisté depuis plus d'un an au conseil consultatif. Il y a un travail de formation : un tiers de travailleurs sociaux et deux tiers de personnes accompagnées. La façon de travailler ensemble est complètement différente.

Je n'aborderai pas le troisième point sur la plus-value pour les personnes participant elles-mêmes...

Etienne Pinte : Même si l'information a été insuffisante, je crois pouvoir dire, qu'en répondant au cahier des charges, les référents devaient savoir ce qu'était le CNLE, quels étaient ses objectifs ! Il y a quand même 20 ans que le CNLE existe. Il n'était peut-être pas très connu il y a quelques années. Aujourd'hui, il l'est plutôt. Il y a donc eu au départ une information de base suffisante. Ils ont même été au début de l'expérimentation réunis ici pour qu'il y ait un véritable contact. Vraisemblablement, au cours de l'expérimentation, le lien entre le CNLE et les référents a peut-être été insuffisant. Ce n'est pas parce que nous avons eu une première réunion en début de l'expérimentation qu'il n'aurait peut-être pas fallu, au bout de six mois ou du tiers de l'expérimentation, une demi-journée ou une journée de débats avec les référents.

En vous entendant M. Alaoui, je suis heureux, même si cela a été très perturbant, qu'il y ait eu la conférence nationale car là, vous avez touché du doigt, la manière dont vous pouvez faire avancer les choses et les politiques publiques en particulier. Le comité interministériel et le plan quinquennal ont inscrit sur cinq ans un certain nombre d'objectifs, peut être insuffisants, nous l'avons tous reconnu, mais vous y avez participé. Ce n'est pas parce que le CNLE fait des rapports, donne des avis, qu'il est nécessairement toujours suivi alors que là, vous avez pu participer à l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Jérôme Vignon (Onpes) : Je souscris également aux conclusions de ce rapport d'évaluation qui a été très bien fait et nous rappelle, d'une manière générale, que nous avons connu une évolution considérable grâce à la participation du 8^e collège. Il y a cependant dans ce rapport d'évaluation une notion de signaux faibles, une indication dite de manière diplomatique comme quoi, on ne voit pas encore beaucoup comment notre façon de travailler et d'être en CNLE, en interne et en externe, a commencé d'être transformée par la participation des membres du 8^e collège.

Je note aussi que les membres du 8^e collège disent avoir une impression d'être utiles dans les groupes de travail de la conférence. Il s'est produit là des interactions et une possibilité de parler, d'être entendu et de pouvoir reparler pour être réentendu. Donc, une forme de dialogue de travail que nous ne pouvons pas réaliser dans nos séances plénières du CNLE étant, par la force des choses, dans une situation d'écoute mais un peu de juxtaposition de nos interventions. Je me demande si nos méthodes de travail, dans la partie préparatoire, ne pourraient pas davantage donner cette possibilité de ce qu'ATD Quart-Monde appelle « le croisement des savoirs », c'est-à-dire l'interaction effective des expériences dans les deux sens. Le 8^e collège peut aussi apprendre de l'explicitation des motivations et des conduites.

Je lance un exemple : il nous arrive souvent, dans l'approbation de nos avis, de le faire en deux temps. Nous avons d'abord une première discussion qui met à jour certains points difficiles puis ensuite, nous approuvons notre avis. Il y a eu par exemple un point difficile sur la question de l'accès à l'emploi de droit commun, le pourquoi de l'échec scolaire... Nous n'avons pas les mêmes idées. Est-ce que le CNLE ne pourrait pas, à l'issue de la première phase d'élaboration de ces avis, demander un complément d'expertise c'est-à-dire demander que, sur ces points difficiles, il y ait la possibilité d'une rencontre entre des membres du 8^e collège et des membres d'autres collèges afin de mieux comprendre ce qui se passe : pourquoi peut-il y avoir des avis différents ? Les membres des administrations gagneraient à interagir davantage avec le 8^e collège sur ces points difficiles, d'autres collèges aussi pourraient entendre le 8^e collège, essayer

de s'exercer à cette interaction que nous ne pouvons pas réaliser dans nos séances plénières, qui ne se réalise pas nécessairement dans nos groupes de travail puisque ce sont aussi des individualités qui se parlent. Cela permettrait de faire droit à ce qui est en principe l'objet même de la transformation, se laisser convaincre par une expérience, une réalité que nous ne vivons pas normalement. Ce point se passe de temps en temps, lorsque le 8^e collège nous fait observer que notre vocabulaire n'est pas pertinent - c'est une très rare interaction - mais il ne se passe pas suffisamment d'échange de savoir, d'échange de l'expertise.

Etienne Pinte : Nous allons y réfléchir.

Françoise Coré (ATD Quart-Monde) : J'interviens au niveau du débat général sur la présentation de l'évaluation. On a déjà un peu abordé la question des préconisations de façon anticipée. Quelqu'un de plus compétent que moi en matière d'évaluation m'a dit qu'une bonne façon de faire l'évaluation, c'est de faire **tout l'historique**. L'historique pour nous commence avec le groupe de travail du CNLE sur la participation qui a abouti à la rédaction de l'appel d'offres et du cahier des charges. À quel moment, dans ce processus, la notion de binôme qui avait été introduite a-t-elle été remplacée par la notion de titulaire et suppléant qui, à notre avis, ne s'applique particulièrement pas à la participation des personnes ?

Dans le rapport, on met l'accent aussi sur l'importance de l'animation, pour laquelle l'Ansa a fait une prestation qu'il faut reconnaître. C'était quelque chose d'assez difficile. Dans les conditions de la participation, le groupe de travail a souligné l'importance d'une animation de qualité. C'est un métier. N'importe qui ne peut pas s'improviser animateur. Les conditions de la participation, c'est toute une architecture. Elle inclut aussi le groupe local de pairs/groupe de soutien, qui peut servir de caisse de résonance pour les membres du 8^e collège et servir à la dissémination de l'expérimentation ; le groupe local apporte de la sécurité non seulement pour les membres du 8^e collège mais aussi pour la continuité de la représentation et de la participation. Cette architecture - comment organiser la participation, de quel type de soutien doivent pouvoir disposer les personnes en situation de précarité qui souhaitent et qui se donnent les moyens de participer - doit s'appliquer dans tous les lieux de participation. Par exemple : la conférence nationale, je suis d'accord pour dire que cela a été très enrichissant, mais cela a été très difficile car, justement, il n'y a pas eu le temps de mettre en place la totalité de ces moyens et de ces conditions de participation.

Je voudrais me joindre à Bruno Grouès pour les remerciements à tous ceux qui ont participé à l'expérimentation. En premier lieu, tous les membres du 8^e collège - les binômes des huit organisations-, le secrétariat général - nous soutenons tout à fait la nécessité indispensable d'accroître les moyens de ce secrétariat général - toute l'administration et vous-même, Monsieur le président, pour avoir animé cette expérimentation.

Etienne Pinte : C'est vrai que, durant l'expérimentation, Pierre-Yves Madignier, président d'ATD Quart Monde, m'avait demandé de modifier les choses, pour faciliter la manière dont les suppléants du 8^e collège pourraient participer, venir aux réunions, s'exprimer... Je n'ai pas souhaité introduire cette modification durant l'expérimentation. J'estimais que la règle avait été établie dès le départ. Personnellement, je n'aime pas beaucoup changer la règle du jeu en cours d'expérimentation. Je ne dis pas que ces idées, actuellement, n'alimentent pas notre réflexion sur le devenir du 8^e collège et sur son fonctionnement, mais je ne voulais pas créer la possibilité - éventuellement pour d'autres - de demander à modifier telle ou telle disposition de la règle du jeu que nous avons établie au départ. J'aurais pu avoir des demandes peu conventionnelles, ce que je ne souhaitais pas car ça aurait bouleversé peut-être cette expérimentation. Cela ne veut pas dire pour autant que les suggestions que vous nous avez faites ne font pas partie actuellement de notre réflexion.

Bernadette Silliau (8^e collège) : Pour nous, ça a été une grande chance qu'il y ait eu la conférence car nous avons été mis dans l'action directement, ce qui ne va pas être le cas pour les prochaines personnes qui vont être élues. Peut-être qu'ici, on parle deux minutes ou peut-être pas selon les débats, donc ils seront un peu frustrés de ne pas être dans l'action directement. Je voulais savoir ce qui va en être de nos participations dans les groupes de travail. Je participe par exemple au groupe sur la gouvernance, sur la modernisation de l'action publique. Ils ont vraiment cité en exemple le 8^e collège, le CCPA et le CRPA. Ils veulent lancer un chantier national de la participation. Qu'en est-il de nos participations dans les groupes de travail ? Va-t-on pouvoir continuer bien que nous ne serons plus élus car il y aura d'autres personnes qui vont être élues ?

Qu'en est-il de ce suivi, de notre participation ? Peut-on continuer avec toute la logistique derrière pour qu'on puisse y participer ?

Je voulais aussi remercier les organisateurs. Pour répondre à M. Grouès, à aucun moment, mon association ne m'a dit ce que je devais dire ou pas. Je parlais en mon nom, en m'appuyant sur les collectifs auxquels je participe, sur des expériences de vie. Je voulais aussi remercier le travail fait par les associations car cela a demandé beaucoup de temps. Il fallait suivre derrière ! Je me suis aperçue dans la dernière réunion sur la gouvernance **que j'étais transparente**. Il y avait des préfets, des DDCS, Mme Fourcade... J'ai l'impression que j'étais comme eux. Il n'y avait pas de distinguo.

Le 8^e collège, **il ne faut pas qu'il soit différent des autres**, ni en moyens de traitement, ni de quoi que ce soit... C'est important. La première fois que j'ai participé au groupe de gouvernance, tout le monde avait des documents qu'ils avaient imprimés dans leur administration. Moi, je n'avais rien ! Tout de suite, on leur a dit : il faut que l'on ait les moyens de pouvoir parler des sujets que l'on traite. Si on n'a pas la formation avant. Eux sont des techniciens du domaine. En plus, la gouvernance va complètement changer... Ça change tout le temps ! Il y a vraiment un effort à faire sur la formation mais une formation pratique comme un cours magistral : comment est-ce que cela s'articule entre toutes les instances ? Quand on parle du CNLE, il n'y a pas grand monde qui connaît ! Enfin, ça vient, M. Pinte, ne vous inquiétez pas...

En parlant des travailleurs sociaux, les écoles nous sollicitent pour connaître notre parcours, pourquoi on participe, quels sont les enjeux ? Il y a vraiment une volonté de changer, de travailler ensemble. Il y a les journées du travail social qui vont avoir lieu en septembre mais il y a aussi en juin les états généraux du travail social. Il y a vraiment une volonté de travailler ensemble. Quand j'ai participé au groupe enfance- famille- éducation, ils se sont rendus comptes qu'à l'école, les parents étaient conviés quand les enfants faisaient des bêtises mais en fait, ils se sont rendus compte qu'il fallait peut-être les convier avant pour que tout le monde ne dialogue.

Etienne Pinte : En ce qui concerne la pérennisation, la DGCS interviendra tout à l'heure et vous apportera la réponse.

Geneviève Colinet (Fnars) : Je vais dans le sens de Jérôme Vignon, de Bruno Grouès et de Françoise Coré pour dire l'intérêt du 8^e collège. Il doit aussi permettre de transformer les méthodes de travail du CNLE. Bruno Grouès va aller à Moscou pour représenter le CNLE. Cela aurait été l'occasion d'associer un membre du 8^e collège à ce déplacement pour mettre concrètement en œuvre la participation en binôme. Ce sont des réflexes que l'on doit acquérir au fur et à mesure. Ce n'est pas facile et on a un schéma de fonctionnement qui n'est pas encore modifié complètement. Mais le 8^e collège est un grand pas. Il y a encore des marches de progrès. Bon courage à tous et merci vraiment aux membres du 8^e collège pour tout l'apport à l'interne mais aussi à l'externe. Vous êtes sollicités régulièrement à l'extérieur, dans les colloques, dans les écoles pour faire part de votre expérience de la participation. C'est très important.

Etienne Pinte : Pour ne rien vous cacher, cette invitation à Moscou est arrivée il y a 10 jours. Elle nous est tombée sur le crâne ! On voulait que j'y aille. Je n'imaginais pas ne pas être le 17 octobre à Paris. J'y suis depuis les origines et je n'ai manqué aucun 17 octobre depuis très longtemps. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité Bruno Grouès. Je fais un mea culpa : nous n'avons pas eu la présence d'esprit de dire que Bruno aurait pu être accompagné en binôme par un membre du 8^e collège. Vous avez raison : nous n'avons pas encore toujours le réflexe pour dire à nos amis du 8^e collège qu'ils sont bien sûr associés dans tous les binômes auxquels nous sommes sollicités.

Georges Cuvelier (8^e collège) : hors micro (inaudible)... Je voulais remercier tout le monde, tous les membres du 8^e collège, de nous avoir accueillis, de nous avoir supportés !...

Nathalie Goyaux (DGS) : Je ne parle pas au nom de la DGS mais au nom d'une personne du CNLE qui participe activement au groupe pour la refondation de la politique d'intégration auquel je participe. Je me fais juste le porte-parole de cette notion de stigmatisation de l'emploi du terme « personne en situation de pauvreté, de précarité ». « On est les pauvres et les précaires et on nous interpelle à ce titre ! » M. Grouès évoquait tout à l'heure le terme d'expert. Pour avoir

beaucoup travaillé et à nombreuses reprises sur cette question, je suggère une réflexion sur la désignation des membres du 8^e collège et peut-être faire valoir cette notion d'expertise.

Il existe d'autres comités d'usagers - je pense à la conférence nationale de santé, je pense à ce rapport du conseil national des villes qui évoque son quatrième collègue de « citoyens ». Je partage aussi cette remarque de stigmatisation très négative et c'est peut-être ce regard que nous avons nous tous à porter sur cette reconnaissance, qui est bien celle d'une expertise.

Etienne Pinte : Concernant les termes de précarité et de pauvreté, j'estime que nous sommes tous, les uns et les autres, pauvres ou précaires dans tel ou tel domaine. Si naturellement le 8^e collège souffre beaucoup plus de pauvreté matérielle mais il n'y a pas que la pauvreté matérielle - il y a mille et une pauvretés, précarités - nous sommes tous pauvres ou précaires dans tel ou tel domaine. Malheureusement, dans notre pays, ces termes sont très stigmatisants pour une partie de la population et c'est très dommage. Il faut remettre les choses dans un contexte d'ouverture et de plus grande générosité, de plus grande participation au fait que chacun a des secteurs de pauvreté en lui-même. Ce n'est pas parce que les uns sont pauvres matériellement qu'il faut les cantonner dans la pauvreté.

Hélène Marchal (Unaf) : Vous parlez des suites de la conférence en lien avec le 8^e collège. Serait-il possible d'avoir plus d'informations ? On n'est pas du tout au courant. Si on veut que l'ensemble de la société se mobilise, il ne faut pas non plus mettre de côté les gens qui peuvent apporter aussi leur pierre à ce mouvement. On parle de gouvernance, de refondation de la politique d'intégration, très bien. Mais il faut plus communiquer au niveau national en direction des réseaux. On est un peu « largué » !

Etienne Pinte : Vous allez avoir la possibilité dans un mois d'avoir parmi nous François Chérèque qui nous fera le point de la première année d'application du plan quinquennal. À l'heure actuelle, il sillonne la France sur le plan territorial, de tous les acteurs directement ou indirectement concernés. J'ose espérer qu'il les écoute, qu'il les reçoit tous. Vous aurez l'occasion de lui faire part de vos souhaits de participation à l'application de ce plan quinquennal auquel vous avez participé.

Mme Bernadette Silliau : Je suis très contente d'être ici. Etre membre du 8^e collège m'a apporté beaucoup d'expérience dans ma vie. Sommes-nous là pour parler en notre nom ? Nous avons vécu des situations... Ça peut être notre vécu ou des expériences que l'on a eues dans la vie. J'aimerais savoir si être membre du 8^e collège, c'est parler en son nom ou parler au nom du groupe ? On ne représente pas les associations mais est-ce que l'association ne peut pas paraître le fil conducteur, du moment où ce sont les associations qui rencontrent des personnes qui sont dans des situations de précarité ? Ce sont ces personnes-là qui se confient. Nous pouvons être porte-parole de ces gens-là.

Bruno Grouès (Uniopss) : Je ne suis pas certain qu'il y ait une réponse scientifique et d'autorité en tout cas qui se fasse sur ce sujet. Je ne me permettrai pas de la donner. Il me semble qu'il y a deux voix complémentaires, celle des associations de lutte contre la pauvreté qui travaillent tous les jours avec les personnes en situation de pauvreté - elles ont donc leur légitimité à parler et leurs connaissances ; et il y a les personnes en situation de pauvreté qui ont leurs connaissances de la pauvreté et qui peuvent parler de leur expérience mais aussi des débats au sein de groupes locaux, CCRPA... À ce moment-là, on peut effectivement avoir une parole commune. Mais vous ne représentez pas « les pauvres de France » : ça n'existe pas et ça ne veut rien dire. On dit souvent : « en quoi sont-ils légitimes pour parler ? » Vous parlez au nom de votre propre expérience et si possible, au nom aussi des réflexions qui ont lieu dans un groupe collectif. C'est peut-être cela qu'il faudra qu'on améliore une fois que le 8^e collège sera définitif. Il serait bien que tous les membres du 8^e collège viennent d'un groupe de bases collectives où ils aient ensemble des débats.

Etienne Pinte : Merci pour cet éclaircissement.

Djemila Mahmoudi (8^e collège) : Concernant les réunions préparatoires que l'on a à l'Ansa, on a trouvé hier que faire une réunion de quatre heures, de 14 h jusqu'à 18 h, c'est vraiment épuisant. On fait le trajet le matin de bonne heure, on se déplace jusqu'à Paris. Malheureusement, l'Ansa a déménagé ! On voulait savoir si on ne peut pas faire des réunions un peu plus tôt et arriver la veille... Merci.

Etienne Pinte : Nous intégrons cette sollicitation dans nos réflexions.

Khalid Alaoui (8^e collège) : On a évoqué comment appeler le 8^e collège. J'ai lancé l'idée de parler des « destinataires des politiques publiques ».

Etienne Pinte : Nous intégrons également.

Julie Plassat (Amnyos) : Je ne voudrais surtout pas que l'on ne retienne de mon intervention qu'il y a eu beaucoup de choses négatives. Il ne faut pas perdre de vue l'idée essentielle qui est bien l'implication de tout le monde, même s'il y a des écarts entre des déclarations d'intention et la mise en œuvre effective. Le niveau de mobilisation a été attesté, confirmé. Nous n'avons aucun doute.

Concernant le statut, dans l'esprit du groupe de travail, effectivement les choses étaient claires au moment où le 8^e collège a été lancé. Nous avons demandé aux organismes référents : quand le mandat prend-il fin ? (si le mandat prend fin). Nous avons eu des réponses très diverses. Des référents nous ont dit : « *étant donné qu'un tel ou une telle a été élu par ce collectif, pour moi, il est représentant de ce collectif. Le jour où il quitte la structure ou ce collectif, il ne doit plus participer aux travaux du CNLE.* » C'est une illustration et il y en a eu beaucoup d'autres notamment des personnes hébergées qui quittent leurs structures d'hébergement. Que se passe-t-il ? Est-ce que l'accompagnement est maintenu ou non ? Quels sont les droits et devoirs de chacun, du membre ou de l'association référente ? Nous nous sommes donc rendu compte que les choses n'étaient pas aussi claires que ça. Quand on regarde, à la fin des rapports, des groupes de travail, comment chacun est présenté, on a eu à plusieurs reprises l'occasion de voir que c'était un tel, une telle, « membre du 8^e collège, représentant de telle association ». Cela illustre bien que la confusion n'est pas absente. L'état d'esprit, à la lecture des différents documents de cadrage, était clair pour nous. Mais ce qui est clair aussi, c'est que tout le monde n'avait pas pris la mesure de tout cela. Il y a pu avoir des choses qui sont nées du processus de désignation. À partir du moment où on dit : « l'organisme référent est libre de désigner les personnes », le terme de désignation introduit également une ambiguïté, d'autant plus si le processus qui a été mis en place n'était pas un processus d'information large des personnes potentiellement intéressées pour participer et présenter une candidature. Il ne s'agit pas de rigidifier les choses mais en tout cas, de poser un certain nombre de règles pour qu'il y ait une forme d'harmonisation et que les personnes ne soient pas là en se disant : « *quelle est ma légitimité ?* »

Concernant cette notion de titulaire et de suppléant, par rapport à la genèse, effectivement, dans l'appel à candidatures, le terme de titulaire et celui de suppléant étaient déjà mentionnés. Est-ce que cela a introduit une ambiguïté ? C'est une possibilité.

Concernant l'importance de la co-formation et de la co-construction, il y a effectivement une asymétrie des efforts qui a été demandée aux uns et aux autres, notamment au démarrage de l'expérimentation. On parlait du principe que les membres du 8^e collège devaient recevoir cet accompagnement et pas forcément de temps pour préparer les autres membres de cette institution, les référents qui ont été amenés à participer et les accompagner. Ce terme de co-formation nous a fortement questionnés. Tout le monde n'est pas un expert sur tous les sujets. On ne voit pas le temps de préparation uniquement ouvert aux membres du 8^e collège. On pourrait considérer que certains d'entre vous, sur certains sujets, pourraient être intéressés pour suivre des temps d'information et de formation.

Concernant la connaissance du CNLE, les organismes référents qui ont candidaté connaissaient pour la plupart le CNLE, en tout cas ses missions. La difficulté pour eux a été d'appréhender ce qui se jouait dans ces arènes, d'apprécier finement ce qu'ils pouvaient faire dans la mesure de leurs moyens, ce que pouvaient émettre comme propositions les membres du 8^e collège. En février de cette année, les choses n'étaient pas du tout claires dans l'esprit des gens ; il y avait beaucoup d'indices qui le montraient.

Concernant la stigmatisation, cela n'a pas été spontanément évoqué. Quand nous avons posé la question, il n'y avait pas consensus des membres du 8^e collège. Certains souhaitent que cette référence à leur situation de pauvreté soit bien inscrite : ils sont là aussi pour témoigner pour toute une masse de personnes qui vivent cette situation et ils n'entendent pas que ce terme soit

gommé. D'autres estiment qu'on pourrait les qualifier d'experts du vécu, de citoyens, d'usagers. Il n'y aura pas sur cette question de consensus mais il y aura un choix à faire en fonction des choix que vous ferez, sur le format, les contours du futur collège qui va être mis en place.

Les préconisations du cabinet

Nous avons construit nos préconisations autour de sept enjeux principaux :

1 - clarifier le statut des personnes en situation de pauvreté ou de précarité amenées à siéger au CNLE et les conditions de maintien de leur mandat

- ✓ définir les conditions du maintien des engagements ;
- ✓ la dénomination du 8^e collège sera peut-être à réinterroger.

2 - adapter les modalités de travail du CNLE de manière à favoriser la participation pleine et entière des personnes en situation de pauvreté et de précarité

C'est l'adaptation de vos modalités de travail CNLE de manière à favoriser cette participation pleine et entière des personnes dans un contexte où il n'y aurait pas forcément d'autre cadre de travail qui permettrait ces interactions comme cela a été le cas avec la conférence nationale. Il ne nous appartient pas de définir qu'elles doivent être ces modalités de travail mais il est important de commencer à réfléchir pour ne pas être uniquement dans une situation d'écoute ou de juxtaposition d'idées, de propositions. Que l'on puisse avoir ces interactions qui sont aussi sources d'enrichissement. Comment anticiper un certain nombre de choses ? Il ne s'agit pas de rigidifier un programme de travail mais de trouver une balance entre les deux. Il y a encore des difficultés d'accès à Internet, canal principal d'informations aujourd'hui. Comment individualiser les modes de communication ?

- ✓ **Format des produits de sortie** : il y a aujourd'hui des retranscriptions de séances dans lesquelles un certain nombre de propositions très concrètes sont émises, entre autres, des propositions par rapport à l'association des membres du 8^e collège dans le cadre de différents travaux. Comment trace-t-on ces propositions ? Comment y donne-t-on ou non une suite pour que les choses soient visibles ?

3 - sécuriser la logistique du 8^e collège et le système de défraiement de ses membres

- ✓ À l'issue de ces 12 mois, les choses sont relativement stabilisées. Cela tourne bien. La gestion externalisée de la logistique doit être maintenue ; c'est le Secours catholique qui aujourd'hui est à la manœuvre. Ce principe d'externalisation nous paraît essentiel. L'administration, avec des règles d'avance de frais et de remboursement, est relativement rigide et ne permet pas une réactivité immédiate, une forme de souplesse qui doit prévaloir dans le cadre de cette mise en œuvre d'un nouveau collège ; il faut accepter que certaines personnes veuillent être en autonomie, puissent avoir la possibilité de réserver leur hébergement dans des conditions prédéfinies bien sûr et que chacun respecte le barème qui aura été fixé et qui sera le même pour tout le monde. On ne donne pas le sentiment que pour certains, tout est prédéfini et qu'il n'y a plus de marche de manœuvre ;

- ✓ le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire viserait à couvrir les faux frais - un montant symbolique qui permettrait de pallier le fait que la participation se traduise par un coût même si les choses ont été bien bordées ;

- ✓ certains évoquent une rémunération des membres du 8^e collège. Certains ont spontanément appelé de leurs vœux que soit mis en place un système de défraiement. Il ne nous appartient pas de définir si une forme d'indemnisation ou de rémunération supplémentaire doit être mise en place. Mais le maintien de la participation des personnes, à titre bénévole, ne peut être défendable que sous certaines conditions : que le système d'avance de frais soit sécurisé et stabilisé comme c'est le cas aujourd'hui ; que l'on soit suffisamment souple pour prendre en compte certaines dépenses non anticipées ; que le volume de jours de mobilisation et de sollicitation ne soit pas exponentiel. Dans le cadre de la conférence, certains ont passé plusieurs jours à Paris chaque semaine et ont dû arbitrer entre l'exercice de missions ponctuelles professionnelles pour prétendre être présent le jour J pour contribuer. Derrière cela, il y a la question de la compensation de la perte de salaire qui peut être engendrée. Une partie non négligeable des membres du CNLE sont salariés de l'organisation qui siège et sont donc rémunérés sur ce temps de présence, ce qui n'est pas le cas des membres du 8^e collège et même de personnalités qualifiées qui sont ici aujourd'hui.

- **4 - appuyer les membres du 8^e collège dans l'exercice de leur mandat en nouant et animant des partenariats avec des organismes locaux ressources**

 - ✓ Accompagnement local des organismes qui aujourd'hui sont qualifiés de référents : nous sommes partisans d'un maintien de ce principe d'un appui sur les organismes intermédiaires, disséminés dans toute la France pour qu'on ne soit pas uniquement qu'entre Parisiens. Il faut toutefois revisiter le mode d'association de ces organisations en forçant leur information, leur donner véritablement le sentiment qu'ils sont partenaires du travail qui est conduit ici en faveur de la participation de ces personnes, en posant des critères clairs pour leur sélection qui permettent de s'assurer des garanties que des ressources seront bien mises à disposition des personnes, qu'un collectif soit préexistant. On l'a vu, dans le cas de l'expérimentation, là où il n'existait pas au préalable, il a été très compliqué pour les personnes de le mettre en place et de le faire vivre de manière régulière.
 - ✓ L'existence d'un collectif qui fonctionne régulièrement, qui est actif est importante comme la question des compétences de l'organisation et des référents qui sont amenés à intervenir, leur expérience de la participation et de l'animation de temps incluant des personnes en situation de précarité, la question de la disponibilité de ces interlocuteurs pour pouvoir répondre aux sollicitations des personnes de ce 8^e collège.
 - ✓ En impulsant également un changement de positionnement - on parle d'organisation référente ce qui renvoie au travail d'accompagnement social. Cela peut être une source de confusion et de difficultés. Nous proposons de les appeler organisme ressources. Les personnes peuvent avoir simplement besoin d'un accompagnement ponctuel.
 - ✓ Élaboration d'une charte. Il a été proposé aux membres du 8^e collège d'écrire une charte du 8^e collège pour dire ce que recouvrent les obligations de leur mandat. Il ne s'agit pas de rigidifier ;
 - ✓ resserrer et clarifier les missions dévolues aux organismes référents. C'est une condition de maintien d'un engagement sans contrepartie financière. Il faut peut-être resserrer les attentes autour d'un certain nombre de points ;
 - ✓ un processus de repérage et de recueil de candidatures de personnes - information, désignation des personnes en situation de précarité qui peuvent se porter candidates pour exercer un mandat au sein du CNLE ;
 - ✓ appuyer le CNLE dans le renouvellement en fonction des démissions, maintenir un vivier de candidatures de personnes qui pourraient être amenées, dans d'autres lieux à participer ;
 - ✓ apporter aux personnes un appui si elles le souhaitent et offrir un cadre collectif d'échange régulier, en assurer son animation.

- **5 - rendre le processus de désignation des membres du 8^e collège transparent et homogène**

 - ✓ il était demandé aux organismes de désigner les membres selon un processus laissé à leur appréciation. Au moment de l'examen des candidatures, les noms des membres du 8^e collège devaient être présentés avec un système titulaire et suppléant. Demain, nous proposons que les organismes référents aient en charge la formation et le recueil de candidatures ; que ces candidatures remontent au niveau du CNLE. On procède par tirage au sort parmi ces candidatures en ayant pris le soin au préalable de définir des catégories de structures qui pourraient présenter leurs candidatures et qui pourraient permettre que la diversité des situations et des profils soit maintenue au sein du 8^e collège ;
 - ✓ la question de titulaire et de suppléant : est-ce que cette dénomination est adaptée ? Il faut en tout cas s'assurer que ce vivier de candidatures potentielles soit entretenu avec les organismes ressources.

- **6 - calibrer les interventions du prestataire en charge de l'animation du 8^e collège au niveau national au plus près des attentes et besoins exprimés par ses membres**

 - ✓ il faut définir les contours de cette intervention avec les membres du 8^e collège en fonction des difficultés de compréhension des souhaits d'approfondissement ;
 - ✓ déconnecter le contenu de ces interventions de l'ordre du jour des plénières dont on sait qu'il est soumis à l'actualité et qu'il peut évoluer au dernier moment ce qui suppose de diffuser les rapports en amont qui soient lisibles, expurgés d'éléments trop techniques ;

- ✓ faire en sorte que les membres de ce collège puissent échanger dans le cadre de collectifs au niveau local ;
 - ✓ faire en sorte que les suppléants puissent assister à tout ou partie des temps préparatoires.
- **7 - assurer la continuité de la représentation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au CNLE en accompagnant la prise de mandat et l'intégration de nouveaux membres en cours de mandat.**
 - ✓ accompagner l'intégration des personnes de nouveaux membres en cours de mandat ;
 - ✓ renforcer le travail d'intégration avant de prendre le temps de découverte mutuelle en dehors des séances plénières ;
 - ✓ temps de co formation entre membres des différents collèges avec les organismes ressources ;
 - ✓ définir les responsabilités de chacun dans le processus d'accueil et d'acculturation des personnes qui vont intégrer le CNLE en cours de mandat ;
 - ✓ prévoir des temps, des sas, un tuilage entre membres démissionnaires et nouveaux membres pour observer avant de se mettre autour de la table.

Étienne Pinte : Vous aurez la possibilité d'émettre vos réflexions. Nous sommes en train de préparer le décret qui renouvellera le CNLE d'ici la fin de l'année.

Evolution de la composition et du fonctionnement du CNLE : projet de révision du décret du 25 juillet 2005 et calendrier du renouvellement des mandats des membres du CNLE.

Intervention de la DGCS.

Katia Julienne (DGCS) : Je tiens tout d'abord à saluer le travail accompli par Julie Plassat sur lequel nous nous sommes beaucoup reposés pour les modifications que je vais vous présenter, et sur lequel nous continuerons de nous reposer pour le travail qu'il nous reste à accomplir.

Voici donc la proposition de modification du décret qui fixe la composition du CNLE, avec deux grands axes :

- ✓ la pérennisation du 8^e collège ;
- ✓ une modification de la composition des autres collèges, avec deux préoccupations : le renforcement du secteur associatif et de la composante territoriale.

Nous avons apporté une attention particulière au respect du principe de parité dans les modifications que je vous présente.

Les modifications concernant les autres collèges :

- le collège des membres du gouvernement : nous proposons de le maintenir à huit membres en l'élargissant à deux problématiques : l'Outre-mer et l'égalité des territoires ;
- le collège des élus : nous proposons de le passer de huit à sept membres, avec une proposition de diversification des représentants du territoire avec l'intégration de l'Andas et de l'Unccas, tout en ramenant le nombre d'élus à cinq, soit un membre par type de mandat ;
- le collège des associations : nous proposons de le passer de huit à douze membres, une évolution pour renforcer le dialogue avec la société civile et prendre en compte les demandes d'associations d'intégrer le CNLE ;
- le collège des comités et des conseils : nous proposons de le passer de huit à sept membres, notamment de remplacer le Conseil national de l'habitat par le Conseil supérieur du travail social pour intégrer le point de vue des professionnels de l'accompagnement, et de passer à un membre pour le Conseil national des villes au lieu de deux membres actuellement.

L'institutionnalisation du 8e collège :

À la suite de l'expérimentation qui a été conduite, nous proposons d'institutionnaliser ce collège avec huit membres titulaires. Il n'est pas prévu de suppléants. La désignation des personnes

sera détaillée par arrêté qui viendra en application de ce texte. Le décret modifie la composition et institue le 8^e collège mais ne prévoit pas, d'ores et déjà, l'ensemble des modalités, notamment celles de désignation qui restent à travailler.

Nous prévoyons la publication de ce décret fin décembre, avec une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014. C'est un délai qui nous permet de construire les modalités d'entrée en vigueur et de les mettre en œuvre à partir de début 2014. Un pas important est franchi mais tout n'est pas réglé.

Henriette Steinberg (Secours populaire) : Je voulais attirer l'attention sur deux aspects :

- pour le Secours populaire, le fait d'être exclu, pauvre et/ou précaire ne constitue pas un statut. Ce peut être une situation plus ou moins longue dans un temps de vie mais en aucun cas, un statut. Ces aspects, à notre sens, devraient être systématiquement repris et fortement rappelés ;
- il convient d'être prudent sur ce qui peut s'assimiler à une « fonction d'alibi 8^e collège » : il en existe sept autres. L'existence du 8^e collège (quel que soit le nom qui lui serait accolé), ça ne dégage en rien les autres de leurs responsabilités, à savoir faire tout leur possible pour éviter le basculement dans la précarité et aider de tout leur possible ceux qui ont basculé pour en sortir. Le 8^e collège, à notre sens, ne peut s'assimiler à l'achat, fut-il intellectuel, de la bonne conscience. Quand nous parlons des collèges, nous y intégrons, peut-être à tort, tout ce qui est du registre des pouvoirs publics, de leurs administrations et de ceux auxquels le service public a été concédé. Nous avons une vision de l'ensemble de la société de notre pays dont il nous semble que personne ne peut se sentir exonéré de travailler sur le sujet. J'ai l'impression d'une forte diminution de la présence au CNLE des employeurs, sous toutes leurs formes d'organisations, à l'exception de l'artisanat qui est plus souvent présent. Il me semble que les employeurs semblent considérer que c'est un temps qui n'est pas assez productif ! Le fait de figurer sur une liste ne suffit pas : cela suppose un travail, une présence, une contribution et des échanges qui ont toute vocation à enrichir les uns et les autres.

Bruno Grouès (Uniopss) : Je voulais aussi saluer ce travail d'Amnyos, en particulier de Julie Plassat. Merci pour la finesse de votre travail, de vos observations et de vos propositions très précieuses. Je partage l'ensemble de vos préconisations : aucune ne m'a fait sursauter. J'en compléterai juste une : « *On pourrait faire un tirage au sort des membres du 8^e collège parmi les candidatures remontées par les organismes référents* ». Il ne faut pas en amont s'exonérer d'un tri des organismes référents. C'était probablement sous-entendu... Il ne s'agit pas d'un tirage au sort parmi toutes les candidatures reçues, car il y a des organismes référents qui n'entreront pas dans les critères.

Julie Plassat : C'est effectivement l'étape numéro deux.

Etienne Pinte : Je ne vous cache pas que je suis, à titre personnel, assez réticent sur ce mode de désignation. Tirer au sort, uniquement pour le 8^e collège en particulier, des hommes ou des femmes qui pourraient représenter des personnes en situation de précarité... Je ne ressens pas les choses de cette manière-là ! Par homothétie, il faudrait que, dans chaque collège, on tire également au sort, ce qui est impensable... Aujourd'hui, des hommes et des femmes doivent être désignés en fonction de leur représentativité, de leurs expériences, de leurs capacités, de ce qu'ils représentent, de leur parcours... Je suis assez hostile au tirage au sort.

Christian Soclet (CNV) : J'aurais souhaité indiquer l'intérêt que nous portons aux sujets traités par le CNLE, plus singulièrement ceux de ce matin, et celui présenté par Mme Julienne sur les modifications d'installation du CNLE. En effet, à l'issue d'une concertation assez importante du ministère de la Ville, un renforcement du CNV a été prévu. Je me suis permis de mettre sur vos tables un avis que nous avons produit sur ce sujet. Il nous semble intéressant que vous puissiez regarder à quel point nous nous sommes inspirés de ce qui s'est passé ici au CNLE avec l'installation du 8^e collège. Nous avons proposé, et cela a été retenu par le ministre de la Ville, qu'un quatrième collège vienne renforcer le Conseil national des villes. Nous sentions qu'il y avait un besoin de mettre les habitants au cœur de la politique de la ville. Ce n'est pas un sujet très nouveau mais, malgré tout, cela a été suffisamment insisté pour que ce soit finalement retenu. Il s'agissait aussi de soutenir les associations en facilitant leur travail quotidien, associer les usagers dans le fonctionnement des services publics et dans l'évaluation et enfin, renforcer l'accompagnement des professionnels des terrains, notamment les agents des services publics.

C'était l'objectif initial que nous avons porté à la proposition de ce quatrième collège et nous en sommes aujourd'hui bien moins loin que le CNLE. Nous allons aussi être amenés à mener une expérimentation et à désigner des membres, un nombre encore indéfini par rapport aux 55 membres actuels.

Par rapport aux réflexions qui ont été portées ce matin et que je rapporterai au CNV, plusieurs ont évoqué des améliorations dans nos fonctionnements. Nous fonctionnons aussi sous forme de groupes de travail et de commissions, des assemblées générales, des commissions plénières... Nous avons actuellement trois collèges : un collège d'élus de la nation (maires, adjoints, députés, sénateurs...), un collège de personnalités qualifiées, un collège d'organisations et organismes professionnels. Ces trois collèges sont totalement indistincts y compris dans la désignation des membres de bureau. Les trois collèges sont transparents : il n'y a aucune différence entre ses membres. Je pense qu'il faudra que le quatrième collège bénéficie de cette même transparence qui soit, au moins dans les groupes de travail, tout à fait sans distinction.

La question de la représentation posée par M. Grouès nous a aussi importés. Nous avons imaginé lancer un appel à participer à notre conseil national. La question des associations et des têtes de réseau qui pourraient être sollicitées pour proposer des personnes n'est pas tranchée aujourd'hui. Mais la question de l'élection et du tirage au sort a été posée : fallait-il tirer au sort des volontaires ? Avoir un panel de personnes qui seraient volontaires ne serait-il pas plus judicieux même si, dans une phase expérimentale, on pourrait préférer choisir ou désigner des personnes selon des critères bien définis et des besoins selon des thématiques ? On a pensé qu'il faudrait des personnes qui habitent la ville, les quartiers prioritaires, qui seraient intéressées par des questions d'éducation, de santé, d'emploi, de sécurité, de cadre de vie, et la façon dont elles s'intègrent dans la vie de la cité. Vous trouverez dans cet avis sur le renforcement du Conseil national des villes des propositions faites sur les différents collèges, la façon dont ils pourraient être plus attentifs aux questions de parité, de genre, de représentation des organisations professionnelles et syndicales...

Julie Plassat : Je ne voudrais pas que vous pensiez que le cabinet prend les gens pour des numéros que l'on tire au sort. Il nous semble que ce processus est celui qui est à même de lever des ambiguïtés qui ne manqueraient pas d'apparaître dans le cadre d'autres processus de désignation.

Le terme de représentativité, il faut clairement en faire le deuil. À l'échelle de huit personnes, vous n'aurez pas un échantillon de personnes représentatives de la société. Si votre ambition est d'avoir de la diversité, il faut savoir par quel biais : allez-vous passer par des conseils généraux pour avoir par exemple des bénéficiaires du RSA, la question du handicap... Les « catégories » d'établissements ou de structures qui seront autorisées à candidater auront leur importance. Si on laisse à la discrétion des organismes qui seront préalablement retenus le choix de la désignation, on court aussi le risque d'avoir cette ambiguïté autour du mandat de « représentant d'une association ». Si on considère que c'est au niveau de collectifs qu'il peut y avoir par exemple une élection, il y aura aussi une ambiguïté sur le mandat qui est donné, qui sera celui d'un « représentant de collectif ». Nous avons vu durant l'expérimentation que ces ambiguïtés étaient bien ancrées dans les représentations des uns et des autres.

Pour nous, ce n'est pas un casting. Il serait impossible de prétendre déceler la capacité des uns ou des autres à avoir leur place ici. Beaucoup de personnes, notamment les organismes référents, nous ont dit : « *au départ, nous n'étions pas certains que la personne que l'on avait désignée serait en capacité de tenir cet engagement* ». Cette personne s'est finalement révélée au cours de l'expérimentation et a montré qu'elle pouvait tout à fait prendre la parole, exprimer un point de vue, défendre une idée, débattre. Tout autre mode de désignation nous paraîtrait être un casting et un choix un peu à l'aveugle, en fonction de capacités dont on ne verrait pas bien comment elles ont été déterminées.

Bernard Gouédic (MNCP) : Au nom du Mouvement national des chômeurs et précaires, qui fédère des associations constituées de chômeurs et de précaires qui se sont rassemblés volontairement pour construire un projet de société, vous comprendrez que nous avons eu une vision un peu différente de la constitution de ce 8^e collège (où nous avons d'ailleurs postulé). Pour nous, ce collège aurait dû également intégrer des représentants d'associations ayant, au-delà d'un témoignage individuel sur les difficultés qu'ils ont à vivre en tant que chômeurs ou en tant que précaires, défini collectivement un projet et une vision de société. Nous pensons que

c'est à travers nos travaux et notre représentation de cette vision collective d'un avenir meilleur - ou que nous souhaitons faire évoluer, que nous craignons de voir évoluer dans un sens où l'exclusion pourrait se renforcer - que nous pouvons, en tant que collectif, apporter une vision ou des propositions qui peuvent faire évoluer ou influencer les avis et les positions du CNLE. S'il s'avère que le mouvement pourrait intégrer le collège des associations, il est évident que nous accepterions aussi. Mais lorsque ce 8^e collège a été créé, il n'était pas pour nous seulement un collège de « grands témoins » mais devait également intégrer des associations ayant dans leurs membres ou étant constituées essentiellement de précaires et de chômeurs, qui puissent intervenir et apporter elles aussi une contribution à la pensée et à la vie générale du CNLE.

Etienne Pinte : Je voudrais rassurer tous ceux qui ne seraient pas intégrés dans le futur décret ou les futurs arrêtés : je continuerai à ce que le fonctionnement du CNLE soit suffisamment ouvert et souple pour inviter ceux qui n'en feraient pas partie comme observateurs permanents s'ils le souhaitent ou être auditionnés au besoin sur telle ou telle thématique. Tout le monde pourra avoir sa place autour de cette table même s'ils ne sont pas intégrés officiellement dans le décret et l'arrêté.

Avant de passer la parole à Magali Cesana, je tiens une fois encore à remercier Julie Plassat pour son travail très enrichissant, très intéressant, et même passionnant, qui va nous permettre de réfléchir plus intelligemment à l'avenir.

Information sur les mesures prévues par la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires en faveur des populations les plus fragilisées (mesures en faveur de l'inclusion bancaire, mesures en faveur des personnes surendettées et mesures destinées à lutter contre l'accumulation des frais bancaires).

Intervention de Magali Cesana, chef de bureau « Services bancaires et moyens de paiement », Direction générale du trésor.

Magali Cesana (DG Trésor) : Mon bureau relève notamment les sujets relatifs au surendettement. Je me suis aussi occupée de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires en faveur des populations les plus fragilisées qui a beaucoup fait parler d'elle sur l'aspect séparation dans la presse mais qui comporte un titre 6 relatif à la protection des consommateurs, dans lequel il y a beaucoup de mesures qui concernent l'inclusion bancaire et la lutte contre le surendettement.

Quelques éléments de calendrier : la conférence nationale de décembre et en matière bancaire, le rapport remis par François Soulage sur l'inclusion bancaire et la lutte contre le surendettement dont beaucoup de mesures ont été reprises dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier. Certaines de ces mesures concernent la sphère bancaire et ont été reprises dans cette loi, publiée en juillet 2013. Tout n'a pas été mis en œuvre : il reste encore des chantiers dont certains législatifs.

Rappel des mesures du plan pluriannuel en matière bancaire :

- **des mesures en faveur de l'inclusion bancaire** qui visent notamment à la consolidation d'un dispositif de droit au compte, la création d'un observatoire de l'inclusion bancaire et le renforcement de l'éducation budgétaire.

Droit au compte. On sait qu'il y a des difficultés pour mettre en œuvre ce droit au compte. L'une de ces mesures concerne l'obligation pour les établissements de crédit de remettre aux demandeurs une attestation de refus d'ouverture de compte. Cette obligation existait déjà mais ne relevait pas de la loi. On s'est aperçu que les établissements bancaires ne la respectaient pas d'où la difficulté pour certaines personnes qui s'étaient vu refuser l'ouverture d'un compte, de saisir la Banque de France car cette attestation leur manquait. Le fait que le délai de trois jours soit encadré, après réception des pièces, pour l'ouverture d'un compte par l'établissement : là aussi, les établissements avaient tendance à faire traîner un peu les choses. On encadre cela par un délai et la possibilité d'une saisine élargie de la Banque de France - on sait que le droit au compte passe par la Banque de France qui désigne un établissement qui doit obligatoirement ouvrir un compte à la personne qui le demande. Cette saisine est élargie : aujourd'hui, seule la personne qui s'est vue refuser l'ouverture du compte ou l'établissement de crédit qui a refusé l'ouverture peuvent saisir la Banque de France. On a élargi au conseil général, aux caf, aux centres intercommunaux d'action sociale, à certaines associations.

Observatoire de l'inclusion bancaire. Il sera chargé de suivre les pratiques des établissements de crédit en particulier à l'égard des populations en situation de fragilité. L'idée est de collecter des informations sur l'accès aux services bancaires des personnes les plus fragiles, sur leur usage. L'observatoire va aussi définir des indicateurs d'inclusion bancaire que les banques devront respecter. Il publiera un rapport qui analysera le respect de ces indicateurs, leur évolution, la pratique des établissements de crédit en la matière. Il pourra faire des préconisations aux établissements visant à améliorer l'inclusion bancaire.

- **des mesures en faveur de la prévention du surendettement** : une étude a été proposée à la Banque de France sur les processus qui mènent au surendettement ;
 - mise en place dans tous les établissements de crédit, de façon obligatoire, de mécanismes permettant de détecter de façon précoce les difficultés financières de certains de leurs clients. La loi a prévu la rédaction d'une charte professionnelle. Elle sera homologuée par le ministre et sera contrôlée par l'autorité de contrôle prudentielle et de

résolution. De tels mécanismes existent dans certains établissements de crédit ; l'idée est de les généraliser et de mettre en place des dispositifs efficaces. Cette charte précisera que les mesures que prendront les banques pour diffuser l'offre spécifique de services et de moyens de paiement seront destinées spécifiquement aux populations en situation de fragilité ;

- mise en place d'un registre national des crédits aux particuliers, plus connu sous le nom de « fichier positif ».

- **des mesures en faveur des personnes surendettées.** Il était annoncé des mesures ne visant uniquement que l'amélioration de l'articulation entre les procédures relatives au logement et la procédure de surendettement. Dans la loi bancaire, ce volet a été bien enrichi et est beaucoup plus large. Il y a l'idée d'une meilleure articulation de la procédure de surendettement avec le dispositif de protocole de cohésion sociale. Cette articulation se fait mal aujourd'hui : les personnes pouvaient donc se voir expulser quand elles entraient en procédure de surendettement. Tout cela a été amélioré. Dans la procédure de surendettement, on calcule ce que vous devez payer et on vous laisse un reste à vivre. Or, on s'est aperçu que ce reste à vivre dépend si vous êtes locataire ou propriétaire. On peut donc le diminuer un peu si vous êtes propriétaire pour vous permettre de rester dans votre logement - sous réserve que la personne soit d'accord. Sinon, on aboutissait à des situations aberrantes où la personne ne pouvait absolument pas payer ses dettes et devait donc vendre son logement alors qu'en augmentant un peu sa capacité de remboursement, elle pouvait garder son logement.

Marie Mallet (Unccas) : Il faut préciser que l'APL n'est rétablie que si un bail ou un protocole est signé. Il n'y a donc pas rétablissement des APL lorsque la procédure de surendettement est déclarée. En revanche, l'avancée de la loi, c'est que le plan conventionnel de redressement vaut protocole pour le rétablissement. Il y a un progrès de la loi mais nous continuons à être assez insatisfaits. Cela reste problématique le fait que l'APL reste suspendue au moment de l'ouverture de la procédure.

Etienne Pinte : Concernant ce surendettement, il faut éviter autant que faire se peut l'expulsion et donc que la vente du logement dont l'intéressé est propriétaire. Est-ce que l'hypothèse de l'hypothèque permettrait de visser le remboursement de la dette pour que le propriétaire ne soit pas obligé d'être expulsé de son propre logement ?

Magali Cesana : Non, je ne le pense pas. On n'est pas très favorable aujourd'hui aux hypothèques globalement. Il y a toujours une caution. Je ne vois pas ce que cela changerait.

Etienne Pinte : À partir du moment où l'organisme bancaire prêterait à l'intéressé une certaine somme, la garantie de cette somme pourrait se formaliser par une hypothèque totale ou partielle du logement.

Magali Cesana : Vous parlez, je pense, des hypothèques rechargeables... Cela n'est pas dans la loi bancaire.

Etienne Pinte : On peut également envisager une hypothèque non renouvelable. Quand vous achetez une maison ou un logement et que vous avez besoin d'un prêt, vous avez deux possibilités : ou bien vous avez une garantie sous forme d'assurance, ou bien vous avez la possibilité d'accorder l'hypothèque à l'organisme bancaire. Au cas où la personne serait en surendettement, est-ce que la solution de diminuer ce surendettement ou de l'alléger totalement ne permettrait pas, par le biais de l'hypothèque, de régler le problème et d'éviter à l'intéressé de quitter son logement et de le vendre ?

Magali Cesana : Je ne vois pas ce qu'apporterait une hypothèque dans ce cas-là. Je poursuis...

L'accompagnement social : la loi prévoit la désignation dans chaque département, par le conseil général ou la caf, d'un correspondant pour faciliter la coordination de l'action de ces structures avec les commissions de surendettement. Il y a aussi la possibilité pour la commission, en cas de redépôt d'un dossier après une PRP, si elle estime que la personne est à nouveau éligible, de recommander au juge que la mesure d'effacement des dettes soit assortie de la mise en place d'un suivi

budgétaire ou social. Ce n'est pas un suivi obligatoire mais à la demande, en fonction de la situation de la personne.

L'extension de un à deux ans de la durée de la suspension et de l'interdiction des procédures d'exécution et suspension de la procédure d'expulsion : plusieurs aménagements.

L'information obligatoire par les créanciers des personnes qui sont chargées du recouvrement, de la recevabilité d'un dossier de surendettement. Parfois, il omettait de le signaler aux sociétés qui étaient chargées du recouvrement.

La suppression de tout intérêt intercalaire : la dette génère des intérêts jusqu'à la date de l'arrêté du passif. Or cette date n'est pas la date de recevabilité du dossier. Pendant cette période qui peut durer parfois un mois ou deux mois, la date continue de générer des intérêts. Cela nous a paru paradoxal. On arrête donc le compteur à la date de recevabilité du dossier ce qui est plus favorable aux personnes surendettées.

Il y a une fusion de deux recours : la recevabilité et l'orientation des dossiers se faisaient de façon simultanée.

La suppression de l'obligation de passer par une phase amiable lorsqu'on sait qu'elle est vouée à l'échec, ce qui ralentissait la procédure de plusieurs mois pour rien.

Je vous laisse découvrir les autres mesures...

- **des mesures pour lutter contre l'accumulation des frais bancaires**, en particulier pour les populations les plus fragiles.

Plafonnement des commissions d'intervention par mois et par opération pour toutes les clientèles, avec un plafond plus bas pour les populations en situation de fragilité. Il s'agit de la commission prélevée par les banques quand vous avez un élément qui arrive sur votre compte et que le compte n'est pas assez provisionné. Elle entraîne une analyse du compte par la banque qui fait le paiement (contrairement aux frais de rejet qui sont facturés lorsque le paiement est rejeté). Le décret va sortir dans quelques jours et fixe les commissions à 8 € par opération et 80 € par mois pour toutes les clientèles, à 4 € par opération et 20 € par mois pour les clientèles en situation de fragilité.

Obligation pour la banque de proposer à leur clientèle fragile une offre spécifique qui comprendra des moyens de paiement et des services appropriés à leur situation. Les banques se sont engagées à mettre en place la gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque. Ces produits ne sont pas diffusés suffisamment. Il faut dire que les banques n'ont pas trop intérêt à le faire ! Une obligation légale s'impose désormais à elles de mettre en place et de proposer cette offre. Le décret définit à la fois les clientèles qui sont visées et ce que doit contenir a minima l'offre ainsi que son prix maximum.

Une mesure qui était à expertiser dans le plan pluriannuel et qui a été mise en place par la loi, sous réserve du décret d'application qui est en cours de rédaction : elle vise l'information préalable du client - 14 jours avant le prélèvement de frais bancaires - et l'établissement d'une liste instituant une domination commune des principaux frais et services bancaires qui ne sont parfois pas très visibles pour la clientèle.

Ces quatre types de mesures sont présents dans la loi de séparation et de régulation de juillet.

Le décret concernant le droit aux comptes est en cours de rédaction ; il doit définir les associations qui peuvent saisir la Banque de France. Celui concernant la création de l'observatoire est quasiment rédigé. La prévention du surendettement concerne davantage la sphère bancaire : la charte est en cours de rédaction. Il reste quelques décrets à prendre. Nous avons obligation de les publier six mois après le vote de la loi, au plus tard en février 2014.

Par rapport à ce qui figurait dans le plan pluriannuel, certaines mesures n'étaient pas dans la loi bancaire. La première figure dans le projet de loi dite de consommation qui a été adoptée en première lecture et qui sera en deuxième lecture en décembre à l'assemblée nationale et en

début d'année prochaine au Sénat. C'est la création du registre national des crédits aux particuliers.

Plusieurs autres mesures relèvent des politiques de prévention et de surendettement dans la loi consommation en particulier, la réduction de la durée des mesures de traitement des plans de surendettement ; il y a aussi plusieurs mesures visant à mieux encadrer le crédit à la consommation, en particulier le crédit renouvelable avec la réduction par exemple du délai à partir duquel votre contrat de crédit renouvelable, aujourd'hui de deux ans, n'est pas automatiquement reconduit. Ce délai est en train d'être réduit dans le cadre de la discussion parlementaire.

Une mesure a été adoptée par voie d'amendement demandant au gouvernement de faire un rapport sur le micro crédit d'ici le mois de juillet 2014.

Parmi les chantiers en cours, certains sont non législatifs. Dans le plan pluriannuel, figurait une étude sur les processus menant au surendettement. Dès le mois de mai, le ministre a saisi le gouverneur de la Banque de France pour le lancement de cette étude. C'est un travail particulièrement compliqué. L'idée est de remettre les travaux en mars 2014.

Groupe de réflexion sur l'éducation budgétaire : le ministre a saisi le président du comité consultatif du secteur financier pour la remise d'un rapport au premier semestre. Nous avons envoyé un courrier à la caisse des dépôts et consignations pour le lancement d'une réflexion sur le micro crédit personnel avec l'idée d'un rapport en mars 2014.

Etienne Pinte : Pour tout le monde, j'imagine que ce n'est pas simple de comprendre, d'interpréter tous les tenants et aboutissants, tous les arcanes de ces lois et autres décrets d'application. Je suggère, en ce qui concerne ce qui est déjà voté : pour clarifier, est-ce que votre direction a fait un tableau comparatif entre la situation avant et la situation après avec des chiffres? Pour nous tous, ça serait plus parlant de savoir quelle est la situation avant la loi et quelle est la situation après la loi. Cela permettrait de mieux visualiser et comprendre les tenants et aboutissants de ces dispositions législatives et réglementaires qui concernent directement les personnes en situation de précarité.

Colette Théron (8^e collègue) : Qu'a prévu la loi pour les personnes portées garantes sur les crédits et qui se trouvent en difficulté et sont obligées de payer la dette à la place de la personne qui a pris le crédit ? Elles se retrouvent à faire un plan de surendettement...

Magali Cesana (DG Trésor) : La loi bancaire n'a rien prévu dans ce cadre. En revanche, il est envisagé, dans le cadre de la loi sur la consommation et le registre national des crédits, que, lorsqu'une personne sollicite un crédit, normalement la banque regarde le dossier de la personne qui sollicite le crédit. Il est envisagé qu'elle puisse aussi le faire pour les cautions quand le dossier est fragile.

Djamila Mahmoudi (8^e collègue) : Comment définissez-vous les personnes en difficulté, les personnes fragilisées ?

Magali Cesana (DG Trésor) : C'est un travail qui va être fait par l'observatoire de l'inclusion bancaire qui va être mis en place en début d'année prochaine. Comme nous avons besoin de définir très rapidement ce que l'on appelait les personnes en situation de fragilité pour l'offre spécifique, notre idée est que la situation de fragilité soit définie par rapport aux flux sur le compte (entrées et sorties) et par rapport aux incidents de paiement et aux frais engendrés par ces incidents. Il faut quelque chose qui soit connu de la banque. La banque n'est pas sensée intervenir dans votre vie privée et on ne peut pas lui demander de définir ce qu'elle entend par « personne en situation de fragilité » à partir de critères qu'elle n'aurait pas. On peut se dire que quelqu'un qui gère mal son budget mais qui par ailleurs, aurait, dans une autre banque, un livret A ou des moyens financiers, n'est pas vraiment une personne en situation de fragilité. C'est quelqu'un qui gère mal son budget. Il n'y a actuellement aucun moyen de demander à la banque de prendre en compte la situation patrimoniale de la personne pour définir la fragilité. Il faut donc trouver quelque chose à partir d'éléments objectifs dont la banque a la connaissance. Voilà pourquoi nous nous basons sur les éléments se trouvant sur le compte.

Etienne Pinte : La grande difficulté, pas seulement pour les personnes qui sont en situation de précarité mais pour tout un chacun - il peut arriver à chacun d'entre nous de rencontrer des difficultés sur le plan des recettes, des dépenses - à ce moment-là, une personne suit l'évolution de votre compte dans votre banque et vous convie à venir la voir pour échanger avec elle pour connaître l'intégralité des ressources éventuelles que ne connaît pas nécessairement la banque, faire un bilan de la situation pour ouvrir des perspectives positives de règlement avec des échéanciers et toutes les possibilités qu'une banque peut offrir pour nous sortir des difficultés passagères dans lesquelles nous nous trouvons. L'important est bien d'avoir un contact avec la personne qui est chargée de suivre l'évolution de votre compte bancaire. C'est fondamental.

Hélène Marchal (Unaf) : Concernant les frais bancaires qui sont réduits, mais relativement peu puisque c'est mensuel... Pour moi, c'étaient des chiffres annuels. Si vous multipliez par 12, ça fait quand même des montants conséquents...

Magali Cesana (DG Trésor) : On ne multipliera pas par 12. Si, au bout de trois mois, vous avez des difficultés, vous passez dans l'offre spécifique.

Hélène Marchal (Unaf) : Pour revenir à l'offre spécifique, je trouvais que ces frais étaient élevés. Chaque euro compte. Même si ce ne sont pas les mêmes frais que les clients « normaux », ce sont quand même des frais extrêmement élevés au vu du pouvoir d'achat de ces personnes. Pourquoi donc ne pas proposer tout de suite et non pas une fois que la situation est catastrophique ?

Magali Cesana (DG Trésor) : Justement, on n'attend pas que la situation soit catastrophique. Mais « tout de suite », ça veut dire quoi ?

Hélène Marchal : Vous savez que les gens reçoivent leurs salaires directement dans les banques parce qu'on ne peut pas recevoir un salaire à domicile. Au vu du salaire de la personne, il faudrait tout de suite, de facto, lui dire : « On vous accorde tel compte particulier. » Car c'est après que la situation s'aggrave.

Magali Cesana : Le salaire n'est qu'un aspect. Il faut considérer le salaire par rapport aux charges. Vous pouvez avoir un très gros salaire et énormément de charges, et être dans le rouge.

Hélène Marchal : Je ne parle pas des gens qui ont de très gros salaires.

Magali Cesana : On ne les a pas exclus par définition.

Hélène Marchal : Vous avez des gens qui sont au Smic ou au RSA ou en deçà. Je ne parle pas des gens qui ont 3 ou 4000 €. Des gens qui veulent consommer comme les autres... La vigilance des banques doit être avant, pendant, après. Pas au moment où c'est fini.

Magali Cesana : On a eu ce débat. Certains nous disaient : « Pourquoi ne pas proposer l'offre spécifique à tous les bénéficiaires de minima sociaux ? » Nous avons eu des contacts avec plusieurs associations : elles ne sont pas du tout favorables à ça, afin d'éviter la stigmatisation. Vous pouvez avoir un revenu de salaire minimum et très bien gérer votre budget et avoir besoin d'un chéquier. L'idée est bien d'éviter cette stigmatisation et d'avoir un dispositif plus souple, qui puisse s'adapter aussi à des gens qui ont plus de revenus en apparence mais, pour des raisons diverses, plus de charges aussi, et ne pas le réserver à une seule catégorie de la population.

Henriette Steinberg (Secours populaire) : A propos du relevé de compte mensuel, je voudrais attirer l'attention sur le fait que ces relevés de compte mensuel, lorsqu'ils sont transmis, sont aujourd'hui très souvent transmis par Internet. Les personnes qui ont répondu à la proposition de la banque pour des raisons diverses et variées qu'elles sont d'accord pour recevoir par Internet - je ne dis pas que les gens ne l'ont pas dit - mais elles reçoivent ces informations par Internet. Ceux qui reçoivent par Internet sont aussi souvent des personnes pour lesquelles ce n'est pas simple de gérer leur budget car elles ont des revenus et des ressources très faibles. De ce fait, elles n'ont pas de possibilité d'imprimantes pour sortir les documents papier et voir ce qu'il en est. Elles arrivent devant nos associations pour nous dire : voilà la situation. En ce qui concerne l'association, elle est infoutue de pouvoir aller elle-même directement chercher l'information car évidemment, dans ce genre de cas, la personne a perdu son code, elle n'a pas son identifiant. La

banque dit : « *je ne peux rien vous donner !* » Le résultat, c'est que concrètement l'avancée que représente ce qui est indiqué ici a des effets théoriques mais pas pratiques.

Magali Cesana (DG Trésor) : Je ne peux absolument pas vous laisser dire cela ! Aujourd'hui, vous faites un incident de paiement, vous êtes...

Henriette Steinberg : ...Je n'ai pas fini ! Et je vais finir. Donc, l'association dont je parle connaît bien ces questions. Nous savons que cela se passe comme ça, ce n'est pas « le modèle a raison, la réalité a tort »... C'est que ça se passe comme ça ! Et ce qui peut être demandé aux banques, quand il y a des risques d'incidents, quand bien même la personne aurait choisi de recevoir par Internet, ça, elle le reçoit sur papier. Donc ça c'est une question.

La deuxième, c'est : il y a des personnes qui ont des condamnations au pénal. Derrière ces condamnations, elles ont aussi des condamnations civiles qui se traduisent par des amendes de plus ou moins grande importance. Dans un passé encore récent, c'était le système public qui recouvrait ces créances et qui avait un échange avec les personnes pour regarder si on demandait une réévaluation et savoir si les personnes seraient ou non en mesure de payer. Depuis un temps relativement récent, ce sont des services d'huissier qui sont totalement indifférents aux situations des personnes. Donc, le système public, pour des raisons qui lui appartiennent, mandate ces structures. Du coup, des personnes qui ont des budgets fragiles, qu'elles géraient à peu près convenablement, avec l'augmentation qui leur revient de ce qu'elles doivent payer, dont elles ne contestent pas la réalité mais c'est l'augmentation, sans possibilité de recours, ça se traduit par des situations derrière de surendettement. N'y a-t-il pas moyen, au niveau de la puissance publique, de résoudre cette question en amont pour éviter que ça ne se traduise par des interventions d'associations qui vont évidemment aider les personnes à sortir de cette situation de surendettement ? Ça devient très vite ! Ne peut-on pas essayer de faire en sorte que le dispositif public, quand il passe convention avec du privé pour recouvrer ce qu'il estime devoir recouvrer, il lui donne aussi des instructions qui font que les droits de recours sont connus des personnes et pour être connu des personnes, c'est connu des personnes par écrit.

Magali Cesana : Sur le deuxième point, je ne suis vraiment pas la bonne personne car cela relève des procédures judiciaires. Il faut voir cela avec la chancellerie. Je n'ai aucune idée des procédures publiques en matière de recouvrement de créances. Ce sont des procédures suivies par le ministère de la Justice.

Sur le premier point, je ne suis pas d'accord quand vous dites que cela n'aura aucun effet car aujourd'hui, quand vous faites un incident de paiement, le lendemain ou le surlendemain, la banque vous facture sans vous prévenir - par exemple, 8 ou 10 € pour une commission d'intervention, beaucoup plus pour un frais de rejet. Cela ne sera plus possible. Elle devra vous indiquer sur le relevé de compte l'annonce comme quoi, dans 14 jours, vous serez prélevé. C'est quelque chose qui était vraiment demandé par les associations. Le cas que vous citez - si vous avez uniquement vos relevés de comptes par Internet, c'est que vous l'avez demandé - si on estime que la personne doit avoir un relevé papier plutôt qu'un relevé informatique...

Henriette Steinberg : Je parle de la situation d'alerte !

Magali Cesana : Alors, on n'est pas dans le domaine de la loi. La loi ne dit pas que votre relevé bancaire doit être sous une forme ou sous une autre. C'est dans la relation contractuelle. Peut-être que dans les futurs points conseil budget... On est dans une situation où ça commence à ne pas aller bien, l'idée de mettre en place ces points conseil budget, c'est justement pour éviter les gens à gérer au mieux leur budget, ça serait de dire, il faut absolument que votre banque vous envoie désormais par papier plutôt que par informatique les relevés car vous ne les regardez pas, vous n'avez plus l'accès à Internet ou je ne sais quoi ! Mais on ne relève pas du domaine de la loi dans ce cas-là.

Etienne Pinte : Dans ces hypothèses-là, il faut immédiatement demander à la personne de repasser ou de passer de la communication informatique à la communication papier. À mon sens, c'est la seule réponse que l'on peut donner.

Delphine Bonjour (Secours catholique) : Le Secours catholique, notamment son président, s'est beaucoup impliqué pour dire toute notre satisfaction. Les choses ont bien avancé, ont été rapides même si du travail en amont a été fait préalablement au plan et à la conférence. C'est à

suivre bien sûr. Nous avons juste une petite divergence avec vous sur cet amendement sorti de nulle part pour réduire le délai de traitement des dossiers de surendettement. Peut-être qu'un message du Trésor pourrait aider... Nous étions contre le raccourcissement du délai de huit à cinq ans. Il est repassé au Sénat à sept ans.

Sophie Tasqué (FO) : Concernant le droit au compte, notamment la désignation par la Banque de France d'une banque, avez-vous des statistiques nationales à nous donner ? Je pense qu'elles existent nous montrant qu'il y a des banques qui ne prennent pas leur part à la lutte contre l'exclusion bancaire et à qui on ne demande pas d'ouvrir de droit au compte. Y-a-t-il toujours une surreprésentation comme cela a été le cas ?

Magali Cesana : Non, il n'y a pas forcément de surreprésentation de la banque postale. Normalement, la Banque de France est sensée, dans le choix de l'établissement qu'elle va désigner, prendre un établissement proche de la personne et un équilibre par rapport aux parts de marché. Elle ne revient pas systématiquement vers la banque et elle doit prendre en compte à la fois la localisation géographique et aussi les parts de marché. Ce n'est donc pas uniquement la banque postale. On sait tous de facto que la banque postale - d'ailleurs elle a une mission d'accessibilité bancaire que n'ont pas les autres banques - a dans sa clientèle 35 % des titulaires de minima sociaux ce qui est bien au-delà de sa part de marché générale.

Je n'ai pas de statistiques. En revanche, il y a des procédures de l'Autorité de contrôle prudentiel ACP - depuis le début d'année - contre certains établissements de crédit qui ne respectent pas correctement la procédure du droit au compte. Il y en a deux actuellement. Je pense que c'est public désormais.

Etienne Pinte : Elle va vérifier, elle nous l'enverra et on vous la répercutera.

Khalid Alaoui (8^e collègue) : Concernant les frais pour les ATD avis à tiers détenteurs émis par le trésor public et qui sont en moyenne de 50 €. Quand le trésor public s'amuse à émettre un avis au premier du mois parce qu'il ne trouve rien et la personne est complètement bloquée. Est-ce que la réduction des frais concerne aussi cette disposition ?

Magali Cesana (DG Trésor) : Les ATD ne sont pas des frais bancaires.

Khalid Alaoui : Non, c'est la banque qui prend 50 € ! Généralement, quand on reçoit un ATD, la banque reçoit l'ATD du trésor public. Elle prend 50 € de frais. Je peux vous le dire : je l'ai expérimenté !

Magali Cesana : Je me rappelle que, dans le plan pluriannuel, il y a justement cette mesure à l'expertise, sur laquelle nous avons commencé à travailler avec la DG FIP et la chancellerie, mais on n'a pas eu le temps. Elle figure dans la partie « frais - mesures à expertiser sur les ATD » si vous regardez le plan pluriannuel. Ce n'est pas quelque chose qui est hors du radar !

Khalid Alaoui : Ma deuxième question concerne les crédits revolving ou renouvelables. À part la mesure que vous avez évoquée qui concerne la réduction à un an, y a-t-il d'autres mesures ? Il y a là beaucoup d'abus et beaucoup de situations de gens qui s'enfoncent à cause de ces crédits.

Magali Cesana : Il y en a d'autres mais je ne sais pas si je vais me rappeler de toutes ! Il y a cette réduction du délai mais qui n'est pas encore complètement... On va se diriger vers une réduction mais les modalités ne sont pas encore figées à ce stade car il y a divergence entre le Sénat et l'assemblée nationale. Il y a une mesure qui vise l'offre alternative. Aujourd'hui, il y a une disposition dans la loi qui dit que lorsque vous sollicitez un crédit de plus de 1000 €, le client se voit proposer la possibilité de conclure aussi un crédit amortissable et pas qu'un crédit renouvelable. Le : « se voit la possibilité de »... Personne n'entend la même chose ! Ce n'est pas du tout appliqué de façon homogène. Nous avons donc modifié la rédaction de ce texte. Il va devenir : « le prêteur accompagne systématiquement l'offre de crédit renouvelable. » Nous avons proposé d'ajouter : « d'une proposition de crédit amortissable. » Ce qui se passe aujourd'hui au Sénat a été votée l'idée qu'il y ait deux offres. Nous ne sommes pas favorables à ce qu'il y ait deux offres. Il faut lutter contre le surendettement mais il ne faut pas alourdir démesurément la vie des entreprises. Une offre de crédit aujourd'hui, c'est un « que sais-je ? » On a 60 pages ! Cela nous paraît exagéré. Et ça ne servira à rien car les gens ne les liront pas. J'ose espérer que, dans sa grande sagesse, l'assemblée nationale revienne à ce qui avait été

envisagé précédemment : un dispositif qui oblige effectivement le prêteur à présenter deux produits, leurs caractéristiques essentielles, leurs avantages et leurs inconvénients mais pas à présenter deux offres.

Il y a aussi une autre disposition qui vise à obliger les enseignes commerciales qui font des programmes de fidélité liés à un crédit de proposer aussi obligatoirement un programme de fidélité sans crédit.

Etienne Pinte : Tout cela n'est pas facile mais pourtant passionnant et nous concerne tous. Si vous pouviez nous envoyer un mémo assez vulgarisé pour que tout le monde puisse mieux saisir les objectifs de la réforme par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Des pistes pour permettre à chacun de bien comprendre l'évolution des personnes qui sont en surendettement. Sans stigmatiser personne : cela peut nous arriver à tous.

Bintou Diallo (8^e collège) : Il arrive parfois qu'une personne ouvre un compte bancaire parce qu'elle disposait de ressources mais la personne se retrouve - parce qu'elle ne travaille pas ou parce qu'elle n'a pas d'aide financière - sans ressources. Et cette personne est détentrice d'une carte de retrait. Cette carte-là, il faudra la payer tous les trois mois : 15 €.

Magali Cesana : Dans le cadre de l'offre spécifique non !

Bintou Diallo : Mais la banque continue quand même à faire des prélèvements même si vous êtes dans le rouge. Que dit la loi sur ça ?

Magali Cesana (DG Trésor) : C'est typiquement le cas où la banque doit - si elle voit que vous êtes dans le rouge pendant trois mois et que vous n'arrivez pas à vous en sortir, vous avez une diminution de vos revenus par exemple - vous proposer cette offre spécifique. Cette offre ne comportera pas uniquement une carte bancaire ; il y aura aussi la possibilité de prélèvements, de virements, de consultation de votre compte à distance... Il n'y aura pas que des moyens de paiement, il y aura aussi des services et son prix sera encadré. Cette offre devrait se mettre en place en début d'année prochaine.

Bintou Diallo : C'est donc la banque qui propose mais ce n'est pas à la personne d'aller ?

Magali Cesana : Quelqu'un qui serait dans ce cas-là, la première chose à faire est surtout de ne pas fuir son banquier. C'est malheureusement - et je peux le comprendre d'un point de vue humain - la situation qui arrive souvent. Il ne faut surtout pas faire ça mais au contraire, allez voir sa banque, même aujourd'hui car elle peut le faire. Et demain, encore plus, puisqu'elle aura obligation de le faire, dès que le décret sera publié. Vous serez alors en droit de faire un recours si la banque ne vous a pas proposé.

Etienne Pinte : C'est de votre intérêt et l'intérêt de la banque. La banque n'a pas intérêt à ce que vous soyez dans le rouge.

Adoption du projet d'avis du CNLE sur le rapport remis par Christophe Sirugue au Premier ministre proposant une réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes.

Etienne Pinte : Vous avez tous reçu la dernière mouture de l'avis du CNLE sur le rapport remis par Christophe Sirugue au Premier ministre qui propose une réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modeste. Nous avons longuement travaillé avec Christiane sur les contributions qui nous sont parvenues pour essayer de les intégrer dans la rédaction de l'avis. Pensez-vous qu'il ait été suffisamment peaufiné pour que nous puissions le médiatiser ?

Sophie Tasqué (FO) : La fusion PPE et RSA activité est en cours de réflexion au sein de notre organisation. Je n'ai pas de mandat pour nous associer à ce projet. J'en ai pris connaissance ce matin, il a été envoyé hier.

Etienne Pinte : Le texte est resté très prudent. Nous attendons le rapport de l'Igas demandé par le gouvernement pour son application. Effectivement, au niveau des caisses d'allocations familiales, ça peut poser des problèmes. Nous nous posons également la question de savoir si

les 8 millions de bénéficiaires aujourd'hui de la PPE ou du RSA seront globalement les mêmes. N'y a-t-il pas, au travers de cette réforme, un risque d'être pénalisé ? Nous avons mis deux réserves sachant que, sur le principe, nous sommes plutôt d'accord.

Sophie Tasqué : Nous discutons même du principe en fait ! C'est un débat complexe que nous avons engagé il y a quelques mois. Pour l'heure, il n'y a pas de position définitive.

Etienne Pinte : Nous notons donc que vous vous absteniez.

Khalid Alaoui (8e collègue) : Je voulais insister sur le rôle préventif que pourrait jouer cette allocation en apportant un complément de revenu mensuel aux personnes. C'est dans la phrase (2^e paragraphe) : « sur le fond, le CNLE adhère au principe d'une fusion des deux prestations PPE-RSA activité. »... Pour plusieurs raisons (après les trois raisons), tout à la fin de la page 2 : « il représente une simplification... » Ce côté préventif est important à souligner. En apportant un complément mensuel, cela aide les gens à se maintenir dans leur logement, à survivre. Je propose d'ajouter : « Il pourrait jouer un rôle préventif et éviter les basculements en apportant un complément de revenu mensuel. »

Etienne Pinte : En l'absence d'amendement supplémentaire exprimé aujourd'hui, je considère que cet avis est à présent adopté. (*Avis disponible sur le site du CNLE : <https://www.cnle.gouv.fr/Avis-du-CNLE-sur-le-projet-de.html>*)